
RAPPORT ANNUEL

1 Résumé exécutif

Ce que nous faisons n'est pas spectaculaire. C'est indispensable.

En 2025, Femmes de Droit a continué à faire ce qu'elle fait depuis toujours : écouter le terrain, nommer les violences, outiller les personnes concernées et déranger les cadres qui ne protègent pas.

Dans un contexte marqué par la précarisation du secteur associatif, la surcharge des équipes, les reculs politiques et la persistance massive des violences sexistes et sexuelles, l'association a maintenu, et parfois renforcé, ses actions, grâce à l'engagement déterminé de ses salariées, bénévoles, stagiaires et partenaires.

1.1 Les 5 messages clés de l'année

Quand les violences persistent, ce n'est pas un échec individuel. C'est un échec collectif.

- **Les violences sexistes et sexuelles restent massives, structurelles et largement mal prises en charge** : Les demandes reçues par Femmes de Droit confirment ce que les chiffres officiels peinent encore à traduire : lenteur judiciaire, défaut de protection, manque d'information et une charge toujours plus lourde portée par les victimes.
- **L'accès au droit reste un enjeu central et profondément politique** : Informer, vulgariser, expliquer le droit, ce n'est pas « faire de la pédagogie neutre » : c'est redonner du pouvoir d'agir. En 2025, Femmes de Droit a renforcé ses outils d'information juridique et sa communication pour toucher un public toujours plus large.
- **Le soutien juridique de première ligne est indispensable... et sous tension** : L'association a répondu à de nombreuses demandes individuelles, tout en rappelant les limites structurelles d'un travail réalisé majoritairement par des bénévoles. Cette tension révèle un problème collectif : l'insuffisance chronique des moyens alloués à la protection des victimes.
- **Les coalitions féministes sont nécessaires, mais elles ne s'improvisent pas** : Femmes de Droit s'est fortement investie dans des coalitions et des espaces de plaidoyer. Ces expériences ont produit des savoirs puissants, mais ont aussi mis en lumière les risques d'épuisement, de violences organisationnelles et de rapports de pouvoir non régulés.
- **Prendre soin de l'association, c'est aussi prendre soin de la lutte** : Structuration des procédures, outils de travail, gouvernance, gestion documentaire, IT : en 2025, un travail important mais souvent invisible a été mené pour renforcer la solidité de Femmes de Droit et préparer l'avenir.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



1.2 Quelques chiffres clés

Derrière chaque chiffre, il y a une personne. Et derrière chaque personne, un système qui a failli.

- **1.069 demandes juridiques** traitées par mail, téléphone ou en présentiel ;
- **12 permanences juridiques** assurées à la Maison des Femmes de Schaerbeek ;
- **Plusieurs coalitions et réseaux** investis au niveau régional, fédéral, européen et international ;
- **Des dizaines de réunions, webinaires, journées d'étude et événements** ;
- **Une équipe majoritairement bénévole**, engagée tout au long de l'année.

1.3 Les faits marquants de l'année

Les faits parlent. Encore faut-il accepter de les écouter.

- Une **implication forte dans les coalitions féministes**, notamment en matière de justice pénale, de santé et d'égalité socio-économique ;
- L'organisation et la participation à des webinaires, des journées d'étude et des actions de plaidoyer ;
- La **rencontre du Roi**, à l'initiative de SAFE Brussels, pour porter des constats de terrain sur les violences ;
- Un travail conséquent de veille, d'analyse juridique et de production de contenus ;
- Une réflexion stratégique approfondie sur les **conditions d'un engagement féministe durable**.

1.4 En bref

2025 a été une année dense, exigeante, parfois rude, mais profondément utile. Femmes de Droit y a confirmé son rôle : une association féministe ancrée dans le réel, rigoureuse sur le droit, lucide sur les rapports de pouvoir et résolument tournée vers l'émancipation.

Et spoiler : on ne compte pas s'arrêter là.

2 Femmes de Droit en bref

Femmes de Droit, ce n'est pas une posture. C'est une pratique.

2.1 Notre mission, nos valeurs et notre approche

Le droit n'est jamais neutre. Nous avons choisi notre camp.

Femmes de Droit est une association féministe qui agit à l'intersection du **droit, du terrain et du politique**.

Notre mission est claire : **rendre effectifs les droits des femmes et des minorités**, en particulier face aux violences sexistes et sexuelles, aux discriminations systémiques et aux défaillances institutionnelles.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



Nous partons d'un constat simple et malheureusement toujours actuel : le droit existe, mais **il protège mal, il exclut souvent et il est trop rarement pensé à partir de celles et ceux qui en subissent les manquements.**

Notre approche est :

- **Féministe**, au sens politique du terme : nous analysons les rapports de pouvoir, les systèmes de domination et leurs effets concrets.
- **Ancrée dans le réel**, nourrie par les récits, les situations et les besoins exprimés sur le terrain.
- **Juridiquement rigoureuse**, sans jamais confondre technicité et neutralité.
- **Collective et sorore**, convaincue que l'intelligence se construit à plusieurs, et que le care est une condition de la justice.

Nous ne cherchons pas à « faire entrer les femmes dans un système défaillant », mais bien à **questionner, transformer et parfois bousculer ce système.**

2.2 Le publics concernés et les besoins observés

Les besoins ne sont pas abstraits : ils arrivent par mail, par téléphone, et souvent dans l'urgence.

Femmes de Droit s'adresse principalement :

- Aux femmes et minorités confrontées à des violences ou à des discriminations.
- Aux professionnel.le.s qui les accompagnent (juristes, soignant.e.s, travailleurs et travailleuses sociales, militant.e.s).
- Aux institutions et décideur.euse.s, que nous interpellons à partir de constats étayés.

En 2025, les besoins observés sur le terrain confirment des tendances lourdes :

- Une **méconnaissance persistante des droits**, y compris chez des professionnel.le.s.
- Un **sentiment d'abandon institutionnel** face aux violences, en particulier sexuelles et intrafamiliales.
- Des parcours judiciaires vécus comme violents, incompréhensibles et décourageants.
- Une fragmentation des réponses, peu lisibles pour les personnes concernées.
- Une fatigue militante et professionnelle croissante face à l'ampleur des situations.

Ces besoins ne sont pas anecdotiques : ils sont **structurels** et appellent des réponses politiques, pas seulement individuelles.

2.3 Notre équipe et notre fonctionnement

Une petite équipe, beaucoup d'engagement. Des membres peu nombreuses, très engagées et loin d'être interchangeables

Femmes de Droit fonctionne avec :

- **Deux employées à temps partiel**, aux rôles complémentaires.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Un réseau de **bénévoles** et de **stagiaires** aux profils variés (juridiques, psychosociaux, militants), fortement impliquées.
- Un mode de travail majoritairement **à distance**, permettant une flexibilité géographique mais **nécessitant une attention particulière à la coordination et au lien**.

L'association repose sur un **engagement important de ses membres**, souvent **au-delà de ce que permettent les cadres classiques du travail associatif**. Cela implique une vigilance constante pour éviter l'épuisement et préserver la qualité du travail... et des relations humaines.

2.4 La gouvernance en bref

Piloter sans reproduire les dominations car la démocratie interne est un travail, pas un slogan.

Femmes de Droit est structurée autour :

- D'une **Assemblée générale**, garante du projet associatif.
- D'un **Organe d'administration**, impliqué dans les orientations stratégiques.
- De principes de gouvernance féministes : transparence, réflexivité, responsabilité partagée.

La gouvernance n'est pas conçue comme un simple organe de validation, mais comme un **espace politique** où se discutent les choix, les tensions et les limites.

2.5 Nos outils et l'organisation de notre travail

Derrière chaque action visible, il y a beaucoup d'onglets ouverts.

Pour soutenir son fonctionnement et la coopération à distance, Femmes de Droit s'appuie sur plusieurs outils :

- Des outils de communication et de coordination (Discord, Trello).
- Des espaces de stockage et de travail collaboratif (Drive).
- Des outils de gestion des connaissances et des sources (Zotero).
- Des outils de création et de diffusion (Canva, Metricool).
- Des plateformes pédagogiques (Moodle).
- Des réflexions avancées sur la structuration de l'information et des savoirs.

Ces outils sont pensés comme des **alliés au service de la mission** et non comme des injonctions à la productivité.

3 Le contexte et les constats 2025

Ce que nous observons n'est pas nouveau. Ce qui est choquant, c'est que ça dure.

3.1 Ce que nous observons sur le terrain

Les violences changent de forme, pas de logique. Spoiler : ce n'est pas rassurant

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



En 2025, les situations rencontrées par Femmes de Droit confirment, hélas, des constats déjà bien connus, mais toujours aussi peu pris au sérieux.

Nous observons notamment :

- **Des violences toujours massives, banalisées et mal prises en charge** : Les violences sexuelles, conjugales, intrafamiliales ou institutionnelles restent omniprésentes. Elles sont souvent minimisées, mal qualifiées ou renvoyées à des « conflits privés », y compris par des acteurs et actrices censé.es protéger.
- **Un droit peu lisible pour les personnes concernées** : Les règles juridiques sont complexes, mouvantes, parfois contradictoires. Les personnes concernées peinent à comprendre leurs droits, les délais, les procédures... et se retrouvent souvent seules face à des choix lourds de conséquences.
- **Des parcours judiciaires vécus comme violents en eux-mêmes** : Dépôt de plainte décourageant, classements sans suite incompris, auditions intrusives, expertises malmenantes, lenteur extrême : le système pénal continue à produire de la violence secondaire.
- **Des inégalités territoriales et institutionnelles flagrantes** : L'accès aux droits varie fortement selon le lieu, l'institution, les moyens locaux ou la bonne volonté individuelle. En clair : selon où l'on tombe, on n'est pas protégée de la même manière.
- **Une fatigue généralisée du public et des professionnel.le.s** : Les victimes sont épuisées. Les associations aussi. Les professionnel.le.s engagé.e.s également. Et pourtant, les besoins augmentent, tandis que les moyens stagnent voire diminuent.

3.2 Pourquoi ces constats sont structurels

Quand un problème est systémique, les réponses individuelles ne suffisent pas.

Ces constats ne relèvent ni du hasard, ni de dysfonctionnements ponctuels. Ils sont le produit de **choix politiques, juridiques et budgétaires**.

Plusieurs mécanismes structurels sont à l'œuvre :

- Un **système juridique historiquement pensé sans les femmes**, et encore largement aveugle aux rapports de pouvoir.
- Une **priorité donnée à la répression symbolique plutôt qu'à la protection réelle**.
- Une logique de **gestion des violences**, plutôt que de prévention et de transformation.
- Une **sous-valorisation chronique du travail associatif**, pourtant essentiel à la mise en œuvre concrète des droits.
- Des politiques publiques souvent fragmentées, peu coordonnées et insuffisamment évaluées.

Autrement dit : si les violences persistent, ce n'est pas parce que les victimes « ne font pas ce qu'il faut », mais parce que **le système ne fait pas ce qu'il promet**.

3.3 Les impacts concrets pour les publics

Les retards institutionnels entraînent des conséquences très concrètes.

Ces défaillances entraînent des conséquences bien réelles :

- Des personnes renoncent à porter plainte ou à se protéger, faute d'information ou par peur des effets du système.
- Des femmes restent exposées à des violences faute de réponses rapides et cohérentes.
- Des enfants ne sont pas suffisamment protégé.e.s, malgré des signaux d'alerte connus.
- Des parcours de sortie de violence sont retardés, voire empêchés.
- Des professionnel.le.s se retrouvent démuni.es, sans cadre clair ni formation adéquate.

C'est dans cet espace, entre **le droit tel qu'il est écrit** et **le droit tel qu'il est vécu**, que Femmes de Droit agit.

4 Nos actions et notre impact par axes

Agir, ce n'est pas tout faire. C'est faire ce qui compte.

Tout au long de l'année 2025, Femmes de Droit a mené un grand nombre d'actions, parfois très visibles, souvent plus discrètes, mais toujours ancrées dans les réalités de terrain et portées par une même boussole féministe.

Afin de rendre ce rapport **lisible, accessible et compréhensible en quelques minutes**, nous avons fait le choix de présenter nos actions **par grands axes de mission**, plutôt que commission par commission. Cette approche permet de mieux saisir le sens politique de notre travail, les liens entre les actions menées et les impacts observés, sans se perdre dans les détails organisationnels.

La présente section propose donc une **synthèse analytique** des actions réalisées en 2025, structurée autour de quatre axes : informer et outiller, soutenir et orienter, agir pour des changements structurels et faire vivre l'association.

Pour les lectrices qui souhaitent aller plus loin, **un rapport détaillé par commission est joint en annexe**. Celui-ci reprend, de manière non exhaustive mais détaillée, le fonctionnement, les activités menées, les ressources mobilisées, les résultats, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés pour chaque commission. Cette traçabilité permet de rendre visible l'ampleur du travail réalisé, souvent dans l'ombre, par les membres, bénévoles et stagiaires de l'association.

Autrement dit, ici, nous racontons l'essentiel, le *pourquoi* et le *ce que ça change* et en annexe, vous trouverez le *comment*, dans toute sa richesse (et sa complexité).

Parce que la clarté est un choix politique. Et parce que le fond mérite une forme à la hauteur.

4.1 Axe 1 – Informer et outiller

Parce que le droit n'est pas réservé à celles et ceux qui ont fait cinq ans d'étude.

4.1.1 L'enjeu

Comprendre le droit, c'est déjà reprendre du pouvoir.

Quand l'information juridique est floue, inaccessible ou contradictoire, ce sont toujours les mêmes qui trinquent. Femmes de Droit agit pour **rendre le droit compréhensible, utile et mobilisable**, en particulier pour les femmes et les personnes confrontées aux violences sexistes et sexuelles.

4.1.2 Ce que nous avons fait

- Vulgarisé le droit là où il fait mal : violences sexuelles, inceste, secret professionnel, droits des victimes, responsabilités de l'État.
- Partagé notre expertise dans des journées d'étude, webinaires et espaces de réflexion féministes.
- Relu et analysé, à titre gracieux, des documents institutionnels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Décortiqué des plans d'action nationaux et des rapports officiels pour en pointer les angles morts (spoiler : il y en a).
- Alimenté des réflexions collectives avec une approche juridique féministe, intersectionnelle et ancrée dans le réel.

4.1.3 Ce que cela a produit

- Des notes, analyses et prises de position solides, utilisées dans des espaces associatifs et institutionnels.
- Une reconnaissance croissante de Femmes de Droit comme actrice de référence sur ces enjeux.
- Des outils de compréhension là où il n'y en avait pas (ou très peu).

4.1.4 Ce que nous retenons

La demande d'information juridique claire explose. Le droit reste un outil d'émancipation puissant... à condition de ne pas le laisser entre les mains de quelques initié.e.s. En 2026, on continuera, mais mieux outillées.

4.2 Axe 2 – Soutenir et orienter

Parce qu'aucune personne ne devrait affronter le système seule.

4.2.1 L'enjeu

Écouter, croire, orienter : des gestes simples, un impact immense.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



Les parcours des personnes victimes de violences sont souvent semés d'obstacles, de silences et de violences institutionnelles. Femmes de Droit offre un **espace de soutien juridique** où l'écoute, la clarté et le respect ne sont pas optionnels.

4.2.2 Ce que nous avons fait

- Accueilli et soutenu juridiquement des personnes confrontées à des violences, de manière formelle ou informelle.
- Aidé à comprendre les droits, les options possibles et leurs limites (oui, parfois, voire souvent, le droit déçoit).
- Orienté vers des services adaptés, en tenant compte des réalités de terrain.
- Participé à des permanences et dispositifs d'accueil en partenariat avec d'autres structures.

4.2.3 Ce que cela a produit

- Des personnes mieux informées, moins isolées, plus armées pour décider.
- Des liens renforcés avec le tissu associatif.
- Une connaissance très concrète des dysfonctionnements du système judiciaire et social.

4.2.4 Ce que nous retenons

Le soutien juridique est indispensable... et lourd à porter. Il nourrit directement notre plaidoyer, mais nécessite des cadres clairs pour ne pas épuiser celles qui tiennent la ligne. Sujet prioritaire pour 2026.

4.3 Axe 3 – Agir et faire évoluer

Parce que les violences sont systémiques, pas des « dysfonctionnements » isolés.

4.3.1 L'enjeu

Le plaidoyer, c'est refuser que l'inacceptable devienne normal.

Les violences faites aux femmes et aux enfants ne relèvent pas de « faits divers ». Elles sont structurelles. Femmes de Droit agit au niveau collectif et politique pour faire bouger les règles du jeu, même quand le jeu résiste.

4.3.2 Ce que nous avons fait

- Participé activement à des coalitions et comités stratégiques (PAN, GREVIO, GT sur l'inceste, plateformes féministes).
- Contribué à l'évaluation des politiques publiques et à la formulation de recommandations.
- Soutenu des actions visant à engager la responsabilité de l'État belge en matière de violences sexuelles.
- Produit un travail juridique de fond : jurisprudences, rapports, analyses comparées.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Porté les constats de terrain jusque dans des espaces de haut niveau, dont une rencontre avec le Roi à l'initiative de SAFE Brussels.

4.3.3 Ce que cela a produit

- Des contributions intégrées à des rapports et bilans institutionnels.
- Des alliances renforcées entre actrices féministes, juridiques et politiques.
- Une visibilité accrue des réalités vécues par les personnes concernées.

4.3.4 Ce que nous retenons

Le plaidoyer est un marathon, pas un sprint. Il demande du temps, de l'énergie et une vigilance constante face aux rapports de pouvoir. En 2026, il faudra choisir nos batailles avec encore plus de stratégie.

4.4 Axe 4 – Faire vivre l'association

Parce que l'impact ne tombe pas du ciel

4.4.1 L'enjeu

La lutte a besoin de fondations solides pour tenir dans le temps.

Une association féministe ne tient pas uniquement par la conviction. Elle tient aussi par des **outils**, des **procédures**, des **règles** et **beaucoup de travail invisible**. Femmes de Droit a investi massivement dans sa structuration interne.

4.4.2 Ce que nous avons fait

- Avancé dans la mise en place d'un système de management inspiré de la norme ISO 9000.
- Clarifié les commissions, les rôles et les procédures.
- Développé et consolidé des outils de travail collaboratifs.
- Structuré la gestion documentaire et la capitalisation des savoirs.
- Mobilisé bénévoles et stagiaires sur des missions essentielles, encadrées et valorisées.

4.4.3 Ce que cela a produit

- Un fonctionnement plus lisible et plus robuste.
- Moins de dépendance à quelques personnes clés.
- Des bases solides pour la continuité et la transmission.

4.4.4 Ce que nous retenons

Le travail interne est rarement visible, mais absolument indispensable. En 2026, la qualité organisationnelle sera pleinement reconnue comme un levier d'impact politique.

5 Nos productions et collaborations

Produire du savoir féministe, c'est aussi produire du changement car ce que nous écrivons aujourd'hui outille les luttes de demain.

5.1 Nos productions majeures

Quand le droit devient un outil collectif plutôt qu'un verrou.

En 2025, Femmes de Droit a produit ou contribué à produire une série de contenus juridiques et politiques à forte valeur ajoutée, souvent dans des contextes exigeants et sous contraintes de temps importantes.

5.1.1 Des analyses juridiques approfondies

- Recensement et synthèse de jurisprudences belges et européennes établissant la responsabilité des États en matière de violences sexistes et sexuelles.
- Analyse de rapports publics, plans d'action nationaux et documents institutionnels (PAN, GREVIO, etc.), avec un regard critique féministe et de terrain.

5.1.2 Des contributions à des travaux collectifs

- Participation à l'élaboration de recommandations à destination des professionnel.le.s de santé.
- Contribution à un manuel d'autodéfense juridique à destination des soignant.e.s.
- Apports théoriques et juridiques dans des coalitions féministes et intersectorielles.

5.1.3 Des interventions publiques et des contenus pédagogiques

- Animation de quiz, ateliers participatifs et espaces d'intelligence collective.
- Interventions lors de journées d'étude, conférences et événements publics.

Ces productions ont été rendues possibles grâce à un investissement massif des membres, bénévoles et stagiaires, souvent dans l'ombre, toujours avec rigueur.

5.2 Nos collaborations et partenariats structurants

Parce qu'on ne change pas le monde en solo.

Femmes de Droit s'inscrit pleinement dans une logique de **travail en réseau**, convaincue que l'impact se construit dans la coopération plutôt que dans la compétition.

En 2025, l'association a collaboré activement avec de nombreuses structures, notamment :

- L'Université des Femmes et ses groupes de travail thématiques.
- Des coalitions féministes et intersectorielles (santé, migrations, violences).
- Des associations juridiques, sociales et militantes.
- Des plateformes de concertation et des réseaux institutionnels.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



Ces partenariats ont permis :

- De croiser les expertises.
- De renforcer la légitimité des constats portés.
- D'élargir les espaces de diffusion des analyses féministes.

5.3 Nos interventions et événements marquants

Prendre la parole, c'est refuser l'effacement.

Parmi les moments forts de l'année :

- La participation à des journées d'étude majeures sur l'inceste, les violences sexuelles et le contrôle coercitif.
- La consultation par des instances nationales et internationales.
- La **rencontre avec le Roi**, à l'initiative de SAFE Brussels, pour partager les constats de terrain sur les violences en Belgique.

Ces espaces ont permis de faire entendre une parole féministe, juridique et incarnée parfois inconfortable, mais nécessaire.

6 Bilan interne : ce que nous améliorons

Lucidité, responsabilité et envie de faire mieux, toujours.

6.1 Ce qui a bien fonctionné

Et qu'on veut consolider

- Une **montée en compétence collective impressionnante**, notamment sur les enjeux pénaux et institutionnels.
- Une capacité à produire des analyses juridiques solides, reconnues par des partenaires variés.
- Un engagement remarquable des bénévoles et stagiaires, souvent au-delà de ce qui était attendu.
- Une structuration progressive du fonctionnement interne, malgré des moyens limités.
- Une cohérence politique forte, assumée et lisible.

6.2 Les difficultés rencontrées et nos limites

Nommer les limites, ce n'est pas faillir. C'est être honnête. Alors, on ne va pas faire semblant.

- Une **disproportion dans l'implication des membres au sein des espaces collaboratifs externes**, générant des tensions importantes et une charge de travail inégalement répartie.
- Une surcharge structurelle, liée à l'ampleur des sollicitations et au manque de financements structurels.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Des difficultés de coordination dans certaines coalitions, ralentissant les dynamiques collectives.
- Un risque réel d'épuisement militant, notamment pour les personnes en première ligne.

Ces limites ne relèvent pas d'un manque de motivation, mais bien de contraintes structurelles.

6.3 Les améliorations mises en place ou en cours

Améliorer l'existant, c'est déjà résister à l'épuisement.

- Clarification des procédures internes et des périmètres d'action.
- Mise en place progressive d'un système de management structuré.
- Renforcement des outils de travail collaboratif et de gestion des connaissances.
- Réflexion approfondie sur la soutenabilité du modèle associatif et la répartition du travail.
- Volonté affirmée de mieux protéger les personnes qui font vivre l'association.

7 Gestion financière

Parce que le féminisme, c'est aussi des factures, des salaires, des loyers... et une gestion rigoureuse pour que le travail tienne debout.

7.1 2025, en chiffres clairs

- **Dépenses : 148.257,54 €**
 - **Recettes : 128.702,68 €**
- ➔ **Un déficit de ± 19.500 €**, assumé, expliqué et surtout... politique.

Oui, le patriarcat coûte cher. Mais l'inaction encore plus.

7.2 Où va l'argent ? Spoiler : surtout dans l'humain

7.2.1 Les ressources humaines : le cœur battant de l'association

107.421,31 €, soit **plus de 72 % des dépenses**

Femmes de Droit, ce sont avant tout :

- Des personnes qui travaillent,
- Des cerveaux juridiques affûtés,
- Du temps, de l'écoute, de l'expertise,
- Et des heures passées à soutenir, analyser, former, coordonner.

Sans travail humain, il n'y a pas de droits effectifs. Juste des discours.

7.2.2 Les frais de fonctionnement : faire tourner la maison

24.619,54 €

Derrière ce montant, il y a :

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Un **lieu de travail** (loyer, charges),
- Des **assurances** (parce que militer sans filet, très peu pour nous),
- De la **téléphonie** (les violences ne prennent pas de pause),
- Et même du **catering**, y compris pour les animaux du collectif (*car le care, c'est aussi ça.*)

7.2.3 Le numérique : petit poste, gros impact

3.540,46 €

Hébergement, serveur, matériel, logiciels, peu de dépenses, mais essentielles pour travailler, documenter, communiquer et exister publiquement.

7.2.4 Documentation, matériel, partenaires

- Documentation : **4.490,87 €**
- Matériel : **639,38 €**
- Paiements de partenaires : **7.545,98 €**

Parce que penser juste, ça se nourrit.

Parce que travailler en réseau, ça se rémunère.

Parce que la sororité ne doit pas rimer avec travail gratuit.

7.3 D'où vient l'argent ? Majoritairement du secteur public

Quand l'État reconnaît un problème structurel, il doit financer celles qui le documentent.

128.702,68 €, dont :

- Subsidés publics : 121.955,59 €
- Dons : 2.695,01 €
- Prestations facturées : 2.769,20 €
- Ventes du livre *Le Secret* : 1.147,88 €
- Cotisations : 135 €

Oui, Femmes de Droit dépend encore fortement des subsides. Mais, non, ce n'est ni une honte, ni un hasard.

7.4 Le déficit : un signal, pas un échec

L'engagement ne paie pas les factures. Les subsides, si.

Le déficit constaté ne traduit **ni une mauvaise gestion**, ni une fuite en avant. Il reflète une intensité de travail très élevée, un sous-financement structurel des associations féministes et un engagement qui dépasse largement les moyens disponibles.

7.5 En résumé

On a fait plus que ce que le budget permettait. Parce que les besoins, eux, n'attendent pas.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- L'argent sert d'abord à payer du travail féministe qualifié
- Les dépenses sont cohérentes, maîtrisées et utiles
- Les recettes restent fragiles et dépendantes des subsides
- Le modèle doit être renforcé, pas culpabilisé

8 Nos recommandations et demandes

Les recommandations ne manquent pas. Ce qui manque, c'est la volonté politique.

Les constats posés tout au long de ce rapport appellent des réponses claires, ambitieuses et structurelles. Les violences faites aux femmes et aux enfants ne sont ni des fatalités, ni des accidents. Elles sont le produit de choix politiques, institutionnels et budgétaires. D'autres choix sont possibles.

8.1 Nos recommandations

Protéger réellement les femmes et les enfants est un choix politique.

À l'issue des actions menées en 2025, Femmes de Droit formule les recommandations suivantes à destination des pouvoirs publics, des institutions et des partenaires concernés :

- **Garantir un accès effectif et égal au droit sur tout le territoire** : Cela implique une harmonisation des pratiques, des moyens suffisants pour les services de première ligne et une information juridique claire, accessible et gratuite pour les personnes concernées.
- **Reconnaître et prévenir la violence institutionnelle et la violence secondaire** : Les parcours judiciaires doivent être repensés pour éviter la reproduction des violences : formation obligatoire des professionnel.le.s, pratiques respectueuses, délais raisonnables et décisions compréhensibles.
- **Renforcer la protection des femmes et des enfants face aux violences intrafamiliales et sexuelles** : La protection doit primer sur toute autre considération, notamment dans les décisions civiles et familiales. Le principe de précaution doit guider les pratiques.
- **Investir durablement dans le tissu associatif féministe** : Les associations ne peuvent continuer à pallier les défaillances de l'État sans reconnaissance, moyens structurels et stabilité financière. Le bénévolat ne peut pas être un modèle économique.
- **Développer des politiques publiques fondées sur les savoirs de terrain** : Les expertises associatives, féministes et interdisciplinaires doivent être pleinement intégrées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.
- **Former massivement aux droits des femmes et à l'approche féministe du droit** : Le droit n'est jamais neutre. Il doit être enseigné, pratiqué et interprété à la lumière des rapports de pouvoir et des réalités vécues.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



8.2 Ce dont nous avons besoin pour amplifier l'impact

Spoiler : de la reconnaissance, du temps et des moyens car sans moyens, il n'y a pas de politique publique crédible

Pour poursuivre et renforcer son action, Femmes de Droit a besoin :

- **De financements structurels et pérennes**, permettant de sortir de la logique de survie permanente et de planifier les actions sur le long terme.
- **De ressources humaines renforcées**, salariées et bénévoles, dans un cadre soutenable et respectueux des personnes.
- **De partenariats solides**, fondés sur la confiance, la complémentarité et des valeurs communes.
- **De relais politiques et institutionnels**, prêts à entendre et à agir.
- **De temps**, tout simplement. Le changement structurel ne se fait ni en urgence permanente, ni à moyens constants.

9 Les perspectives pour 2026

Continuer, consolider, transformer.

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation, de structuration et de montée en puissance. Femmes de Droit entend poursuivre son engagement avec lucidité, ambition et fidélité à ses valeurs féministes.

9.1 Les priorités et les chantiers de 2026

Consolider, plutôt que s'épuiser.

Pour l'année à venir, plusieurs priorités se dégagent :

- **Renforcer l'accessibilité et la qualité de l'information juridique** : Développement de nouveaux contenus, outils pédagogiques et formats adaptés aux besoins des publics.
- **Pérenniser et structurer le soutien juridique de première ligne** : Clarification des cadres d'intervention, amélioration des outils de suivi et attention renforcée à la soutenabilité du travail des membres.
- **Poursuivre les actions de plaidoyer et de changement structurel** : Participation active aux coalitions, contribution aux réflexions politiques et juridiques, et production de positions argumentées.
- **Renforcer le système de management et la qualité interne** : Mise en œuvre progressive d'un système de management inspiré des normes de qualité, au service de la mission et du care des personnes.
- **Développer l'Académie de Femmes de Droit** : Structuration de l'offre de formation, en ligne et en présentiel, à destination des professionnel.le.s, des étudiant.es et du grand public.

- **Diversifier les sources de revenus** : Développement d'un catalogue de formation, candidature à des marchés publics et appels à projets européens.

9.2 Les prochaines étapes concrètes

Parce que les intentions sans plan, ça reste des intentions

- Finalisation et déploiement des outils internes (gestion documentaire, suivi des demandes, organisation du travail).
- Lancement de nouveaux modules de formation et de sensibilisation.
- Renforcement des partenariats existants et exploration de nouvelles collaborations.
- Recherche active de financements permettant une stabilisation de l'équipe.

9.3 Comment contribuer

Oui, toi aussi

Femmes de Droit est une association vivante, collective et ouverte. Il est possible de contribuer de multiples façons :

- En **adhérant** ou en soutenant financièrement l'association,
- En **relayant** nos contenus et nos positions,
- En **collaborant** à nos actions, formations ou recherches,
- En **ouvrant des portes**, des espaces, des dialogues.

Parce que les droits des femmes ne sont jamais acquis.

Parce que le droit peut être un outil d'émancipation.

Et parce que, collectivement, on va plus loin et on tient mieux.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



ANNEXES

1 COM-01_Système de management

9.4 Rappel du périmètre

La commission « Système de management » a pour mission de structurer, clarifier et formaliser le fonctionnement interne de l'association Femmes de Droit. Elle vise la mise en place progressive d'un **système de management inspiré des bonnes pratiques** de la norme ISO 9000, sans rechercher de certification, dans une optique de clarté, de transmission des savoirs et d'appropriation collective des outils par les membres de l'association.

Ce travail couvre notamment **l'organisation de la documentation interne**, la **cartographie des commissions** (processus) et activités, la **définition des commissions**, ainsi que la **formalisation des procédures, outils et enregistrements** nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

9.5 Objectifs poursuivis sur l'année écoulée

- **Clarifier le fonctionnement interne** de l'association et les rôles de chacune.
- **Réduire la dépendance structurelle** à une centralisation des informations dans les mains d'une seule personne.
- **Faciliter l'implication** des bénévoles, stagiaires et employées grâce à des repères clairs.
- **Prévenir les dysfonctionnements** internes et les violences organisationnelles liées au flou des responsabilités.
- **Structurer la documentation interne** afin de capitaliser les connaissances et améliorer les flux de communication.

9.6 Activités menées

Un **groupe de travail** (GT) composé principalement de Camille et Miriam, rejoint régulièrement par Colette et Eliane, a été mis en place. La méthodologie de travail retenue est la suivante :

- Élaboration des documents par le GT ;
- Mise à disposition des propositions sur Discord pour l'ensemble des membres ;
- **Discussion** éventuelle en réunion mensuelle ;
- **Validation finale** par l'organe d'administration (OA).

Les principales activités réalisées sont les suivantes :

- Élaboration et validation d'une **cartographie globale** des activités de l'association, structurée en commissions (processus opérationnels et de support).
- Réorganisation complète du Google Drive sur la base de cette cartographie.

- Création de templates et de documents structurants suivant une logique inspirée du système ISO.

Pour chaque commission, un dossier standardisé a été créé sur le Drive, sous l'intitulé « COM-numéro_Nom de la commission », comprenant :

- **0. Archivage** : documents conservés pour des raisons administratives ou juridiques ;
- **1. COM** : fiche de commission décrivant le rôle, les missions et le périmètre ;
- **2. PRO** : procédures liées aux actions récurrentes de la commission ;
- **3. OUTILS** : modèles, consignes, descriptions et documents de référence utiles ;
- **4. ENREGISTREMENTS / BIBLIOTHÈQUE** : documents de travail classés ;
- **5. À valider** : documents en cours de validation.

Miriam a préparé l'ensemble des fiches de commissions. Le travail de complétion et d'approfondissement de ces fiches et des procédures est en cours, notamment avec Camille.

Un travail spécifique a été entamé sur la commission Ressources humaines. Les grandes étapes suivantes ont été identifiées : recrutement et accueil, formation, suivi et évolution, départ, environnement de travail et aspects administratifs.

Plusieurs outils et documents ont été discutés et validés collectivement, notamment :

- La convention de bénévole ;
- La fiche de candidature pour devenir bénévole ;
- La fiche de stage ;
- La convention de droits d'autrice ;
- La fiche d'évaluation de stage ;
- Les templates de publication d'articles et d'études ;
- La fiche de consignes pour la rédaction des études et articles ;
- La fiche d'informations générales de stage, revue et mise à jour ;
- Le modèle de fiche de formation
- Le modèle de grille d'animation
- Le modèle de feuille de présence
- L'analyse SWOT + PESTEL ;
- L'analyse des risques et son plan d'actions ;
- La version temporaire des Règles de gestion documentaire ;
- La liste des documents ;
- La nomenclature des fichiers de notre bibliothèque interne ;
- Le guide pratique d'enregistrement des documents sur Zotero ;
- La fiche de prêt de livres.

Des discussions ont également été ouvertes sur l'usage de l'intelligence artificielle et ses limites.

9.7 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Camille et Miriam (travail principal et coordination) ; Colette et Eliane (participation régulière) ; contributions ponctuelles d'autres membres via Discord et réunions.
- **Outils** : Google Drive ; Discord ; Suite office ; Canva ; réunions mensuelles, réunions spécifiques du GT et réunions de validation de l'OA.

9.8 Résultats et effets observés

- Une **structuration** plus claire et partagée des activités de l'association.
- Une amélioration notable de **l'accessibilité** de l'information interne.
- Un **cadre** plus sécurisant pour les bénévoles, stagiaires et employées.
- Une contribution directe à un **fonctionnement interne plus sain** et plus respectueux, permettant plus d'horizontalité et un réel **travail collectif**.

9.9 Difficultés rencontrées et limites

Le chantier de mise en place du système de management est **d'une ampleur considérable**, comme avait averti Camille. Il implique une remise en question en profondeur des pratiques existantes, de chaque procédure, de chaque rôle et de chaque objectif. Ce travail est particulièrement chronophage et énergivore, dans un contexte où les ressources humaines et temporelles de l'association sont limitées. La tension entre l'ambition de structuration et les moyens réellement disponibles constitue un défi constant. Cependant, ce travail est nécessaire et utile pour l'ensemble de l'équipe et **doit constituer une des priorités** de l'année prochaine.

9.10 Enseignements et ajustements

La formalisation des procédures internes est un **levier puissant de prévention** des violences internes et des malentendus organisationnels. Il est essentiel **d'adapter** en permanence le système de management **aux réalités et capacités** de l'association, afin d'éviter une sur-complexification inutile. C'est un **processus continu**, appelé à évoluer au fil des apprentissages et des besoins de l'association et de ses membres. Le travail progressif, collectif et transparent favorise l'appropriation des outils et renforce la confiance interne mais demande du temps. Car, comme le dit le proverbe, « seul.e, on va plus vite mais ensemble, on va plus loin ».

10 COM-02_Gouvernance

10.1 Rappel du périmètre

La commission « Gouvernance » couvre l'ensemble des mécanismes de décision, de pilotage et de contrôle démocratique de l'association Femmes de Droit. Elle inclut notamment l'organisation des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), le fonctionnement de l'organe d'administration (OA), la tenue des réunions mensuelles ainsi que la gestion des enjeux institutionnels et juridiques qui entraîne potentiellement des conséquences directes sur la pérennité et l'autonomie politique de l'association.

10.2 Objectifs poursuivis sur l'année écoulée

- Assurer une **gouvernance démocratique, collective** et conforme aux obligations légales.
- **Répartir plus équitablement les responsabilités** afin d'éviter une concentration excessive des tâches et du pouvoir.
- **Renforcer la transparence** interne et la traçabilité des décisions.
- **Garantir la continuité** de l'association dans un contexte institutionnel et financier incertain.
- Préserver un cadre de gouvernance **respectueux, sécurisant et cohérent**.

10.3 Activités menées

10.3.1 Assemblée générale ordinaire du 23 février 2025

Une AG ordinaire s'est tenue le 23 février 2025. Celle-ci a dû être écourtée, mais plusieurs décisions importantes ont néanmoins été prises :

- Maude, Enora et Juliette L. ne sont plus membres effectives, tout en restant les bienvenues au sein de l'association qui les remercient de leur implication précieuse.
- Le rapport d'activités a été validé, sous réserve de l'ajout de deux points complémentaires (relatifs au CESI et à une activité menée par Colette et Amélie).
- Les cinq administratrices en fonction ont été déchargées.
- Six nouvelles administratrices ont été nommées : Charlotte, Mina A., Justine, Anita, Sébastien et Miriam.

10.3.2 Assemblée générale extraordinaire

Lors de l'AG précédente, plusieurs points n'ont pas pu être abordés. Il a été identifié comme prioritaire d'organiser une AG extraordinaire afin de finaliser certaines décisions, tant d'un point de vue légal qu'opérationnel, ce qui a été fait le 23 mars 2025.

10.3.3 Réunions mensuelles

Des réunions mensuelles ont été organisées tout au long de l'année afin de **faire le point sur la vie de l'association, ses activités et ses besoins**. Pour chaque réunion, une secrétaire s'est chargée de la rédaction du procès-verbal, avec le soutien éventuel d'une relectrice. Au cours de l'année, Eliane, Mina A. et Miriam ont assuré ces tâches.

Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre et 14 décembre.

10.3.4 Fonctionnement de l'organe d'administration (OA)

À la suite de l'AG de février 2025, Miriam et Mina A. ont **listé l'ensemble des tâches dévolues à l'OA**. Chaque administratrice, à l'exception d'Anita, a accepté de prendre la responsabilité de certaines tâches, afin d'éviter que celles-ci ne reposent systématiquement sur une seule personne. Cependant, même s'il faut noter une **nette amélioration** en la matière par rapport aux années précédentes, il faut tout de même soulever que toutes les administratrices n'ont pas réellement pris en charge tout ou partie de ce qu'elles s'étaient engagées à faire, faisant reposer le travail sur Miriam.

Anita a exprimé le besoin de faire un pas de côté à la suite d'événements internes survenus l'année précédente, tout en restant membre de l'OA. Elle a demandé à être temporairement retirée de la boucle de mails et a indiqué qu'elle reviendrait lorsqu'elle se sentirait prête.

L'OA s'est réuni très régulièrement tout au long de l'année. Charlotte a assuré la **rédaction de l'ensemble des procès-verbaux**. Les décisions ont été prises par **consensus** jusqu'à la réunion de décembre, au cours de laquelle Anita est revenue après dix mois d'absence pour contester certaines décisions liées à la gestion de la coalition *Feminists for Justice*. Elle a ensuite présenté sa démission. Justine a également annoncé qu'elle quitterait ses fonctions lors de l'AG de janvier 2026. L'AG devra se prononcer sur la décharge des administratrices sortantes.

10.3.5 Recours au Conseil d'État relatif au financement des coalitions

En décembre 2023, Femmes de Droit a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (I.E.F.H.) relatif à **l'agrément et au financement de coalitions d'associations** pour une durée de cinq ans. L'association coordonne depuis lors une coalition de sept associations intitulée *Feminists for Justice* (voir COM-13)

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) et la Rainbow House (RH), dont les candidatures n'ont pas été retenues, ont introduit un **recours contre la décision de l'I.E.F.H.** La décision de refus les concernant figurant dans le même document que celle octroyant le financement à Femmes de Droit et à d'autres coalitions, une issue favorable à leur recours pourrait entraîner la perte du financement de Femmes de Droit, ainsi qu'une obligation de remboursement des montants perçus en 2024 et 2025, soit environ 180.000 euros.

Femmes de Droit a été reconnue comme **partie intéressée au recours** et a décidé, en concertation avec d'autres associations concernées, **d'intervenir dans la procédure et de mandater une avocate**. Un forfait global de 15.000 euros a été proposé pour les deux procédures, Femmes de Droit s'engageant à hauteur de 1.000 euros.

En mai, Miriam et Eliane ont relu les deux requêtes et formulé des remarques. Durant l'été, l'auditorat a rendu un avis favorable au recours introduit par la Rainbow House. L'avocate disposait encore de quelques jours pour y répondre.

Parallèlement, une lettre a été rédigée par Valérie Lootvoet, Isabella Lenarduzzi et Miriam à destination du CFFB, invitant le réseau associatif féministe à la co-signer avant le 26 septembre, afin d'interpeller les administratrices du CFFB.

Plusieurs réunions de coordination entre les associations concernées ont eu lieu au cours de l'année, notamment le 26 mars.

10.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : l'ensemble de l'équipe de bénévoles et de salariées.
- **Outils** : Réunions en présentiel et à distance ; Procès-verbaux enregistrés sur le Drive ; Google Drive ; Discord.

10.5 Résultats et effets observés

- Une gouvernance plus formalisée.
- Une meilleure traçabilité des décisions collectives.
- Une répartition plus équilibrée des responsabilités au sein de l'OA.
- Un **renforcement du soutien collectif** ressenti par les administratrices, en particulier dans la gestion des dossiers complexes, grâce à l'implication des membres.

10.6 Difficultés rencontrées et limites

- Une **AG écourtée** par le départ de certaines membres n'ayant pas permis de traiter l'ensemble des points à l'ordre du jour, ce qui a entraîné l'organisation d'une seconde AG.
- Des **tensions internes** persistantes liées à des conflits antérieurs, ayant impacté le fonctionnement de l'OA.
- Une **charge émotionnelle et organisationnelle** importante liée à la gestion de crises institutionnelles.
- Une faible participation des bénévoles aux réunions mensuelles.
- Un déséquilibre persistant dans les responsabilités des administratrices.

10.7 Enseignements et ajustements

La **répartition explicite des tâches** au sein de l'OA constitue un **levier essentiel de prévention** de l'épuisement et des violences organisationnelles. Il faut donc pérenniser ce fonctionnement

mais aussi en assurer l'effectivité. Par ailleurs, la **formalisation des procédures de gouvernance** renforce la **sécurité juridique et politique** de l'association qui peut ainsi s'appuyer sur un cadre clair et soutenant. La mise en place du système de management montre ici toute sa force. Le **consensus** comme mode de décision **favorise la cohésion**, mais nécessite un cadre clair pour traverser les désaccords, ce que permet le système de management. La gouvernance doit rester **adaptable**, tout en étant **suffisamment structurée** pour faire face aux crises. Il est donc nécessaire de remettre en question certains fonctionnements pour les adapter si nécessaire aux besoins réels de l'équipe. C'est notamment le cas de l'orga actuelle des réunions mensuelles.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



11 COM-03_Ressources humaines

11.1 Rappel du périmètre

La commission « Ressources humaines » est chargée de l'ensemble des questions relatives aux **personnes qui font vivre l'association** : les **bénévoles**, les **stagiaires** et les **employées**. Elle couvre notamment le recrutement, l'accueil, l'intégration, la coordination, le suivi, la prévention des violences organisationnelles ainsi que la gestion des situations de tension ou de conflit au travail.

11.2 Objectifs poursuivis sur l'année écoulée

- **Structurer et clarifier** la gestion des bénévoles, stagiaires et employées.
- Améliorer les procédures d'accueil, d'intégration et de suivi.
- **Réduire les risques** de tensions et de violences organisationnelles.
- Favoriser un cadre de travail respectueux, sécurisant et soutenant.
- Renforcer la coordination et la communication interne.

11.3 Activités menées

11.3.1 Bénévoles

L'association a compté, au cours de l'année, les bénévoles suivantes : **Miriam, Sébastien, Charlotte, Mina A., Justine, Anita, Layna, Colette W., Camille, Catherine, Mina V., Maude, Lili, Paulina, Elise, Florence, Candy et Zoé.**

L'intégration et la coordination des bénévoles reposent principalement sur la formation d'accueil des nouvelles bénévoles et stagiaires (via Moodle), les réunions mensuelles, les échanges via Discord et une mailing-list interne.

Eliane et Miriam ont travaillé à la mise en place d'un **nouveau système de candidature** pour les bénévoles, comprenant un mail standardisé ainsi qu'un formulaire de candidature à compléter par toutes les personnes intéressées avant de proposer un entretien avec une des membres de l'association et valider ou non la candidature. Ce système, mis en place à partir de juin, s'est avéré pertinent et facilitant, tant pour l'association que pour les candidates. Eliane et Miriam poursuivent son déploiement.

Colette propose également une **rencontre individuelle** avec chaque nouvelle bénévole et/ou stagiaire, afin de présenter son rôle, le fonctionnement de l'association et des outils de prévention existants.

La formation des nouvelles bénévoles et stagiaires a également été **mise à jour sur l'Académie de Femmes de Droit**, afin de mieux présenter l'association, ses valeurs et son fonctionnement.

Enfin, un **Google Forms** a été créé afin de disposer d'un registre du personnel à jour, complété par les membres.

11.3.2 Stages

L'association a accueilli 14 stagiaires : **Ahmed, Marie-Louise, Nina, Lola, Lisa, Prudence, Alwen, Mina V., Maëlle, Paulina, Lili, Cypria, Monia et Rania.**

Dans le cadre de leur stage, les étudiantes :

- Étudient et référencent un large panel de documentations académiques, scientifiques et associatives dans la base de données Zotero ;
- Rédigent au minimum un article de vulgarisation juridique et/ou sociologique ;
- Et/ou participent à des analyses juridiques thématiques, notamment dans le cadre de collaborations ou de coalitions.

Certaines difficultés de coordination ont été rencontrées, ce qui a conduit à une réflexion sur la procédure de sélection et d'encadrement des stages. Malgré cela, l'association a pu compter sur **plusieurs stagiaires particulièrement investies et compétentes**, constituant de véritables pépites.

11.3.3 Employées

L'association a employé :

- Miriam (mi-temps) ;
- Amélie (temps plein, licenciée en janvier 2025, contrat terminé le 14 février 2025) ;
- Eliane (temps partiel – 30h/semaine).

De **fortes tensions** ont marqué l'année 2024 et se sont prolongées en début d'année 2025, entraînant d'abord la démission de Miriam début janvier, puis la décision de procéder au **licenciement d'Amélie** à la place. Le **processus de gestion de cette situation**, mis en place par Justine et Anita, s'est avéré **insuffisant** pour apaiser les tensions et a parfois contribué à les exacerber, malgré leur bonne volonté. Cette situation a amené l'organe d'administration à **réfléchir en profondeur à la gestion des conflits de travail et des violences organisationnelles**, notamment par :

- L'intégration de Colette dans les dispositifs de prévention et de soutien ;
- Le recours systématique aux traces écrites en cas de désaccord ;
- La mise en place du système de management ;
- La clarification du fonctionnement de l'association et des rôles de chacune ;
- La prise de décisions collectives via l'OA, afin d'éviter qu'une seule personne ne porte ou ne « domine » les situations complexes.

Eliane et Miriam ont par ailleurs pris le temps de renouer le dialogue et de comprendre ce qui s'était joué entre octobre 2024 et février 2025. Ce travail a permis de **restaurer un lien de confiance** et de construire une **collaboration complémentaire et apaisée**.

En outre, l'OA a décidé d'instaurer à l'avenir **deux évaluations annuelles** des employées (en mai et en novembre), menées au minimum en binôme du côté de l'OA. Les autres salariées sont également invitées à contribuer aux évaluations, afin de mettre en lumière tant les points de vigilance que les éléments positifs à développer.

11.3.4 Temps collectifs et conviviaux

Deux **journées des bénévoles** ont été organisées par Colette, le 28 juin 2025 et le 2 novembre 2025, dans les locaux de l'association. Ces journées avaient pour objectif de renforcer les liens entre les membres et de créer des espaces de rencontre hors des cadres opérationnels.

Par ailleurs, l'OA a proposé d'instaurer des moments conviviaux de type « **Na-Vail** » (contraction de « Na werk » et « après-travail », pour éviter l'anglicisme « after-work »), dont le premier a eu lieu en octobre, réunissant plusieurs membres.

Ces moments ont été identifiés comme précieux et à renouveler.

11.3.5 Soutien aux mouvements sociaux

Tout au long de l'année, Femmes de Droit s'est officiellement mise en **grève** afin de soutenir les mouvements sociaux luttant contre le recul des droits fondamentaux.

11.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : l'ensemble de l'équipe, comprenant les bénévoles, les stagiaires et les employées.
- **Outils** : Google Forms ; Google Drive ; Discord ; Académie Femmes de Droit (avec Moodle) ; réunions mensuelles et rencontres dédiées.

11.5 Résultats et effets observés

- Une **meilleure structuration** des parcours bénévoles et stagiaires.
- Une **amélioration des outils** d'accueil, d'intégration et de suivi.
- Une **prise de conscience collective accrue** des enjeux liés aux violences organisationnelles.
- Un **cadre de travail plus clair et plus sécurisant**.
- Une **amélioration notable de la collaboration entre les employées**.

11.6 Difficultés rencontrées et limites

- Une **gestion complexe de tensions internes** importantes.
- Des **ressources humaines et temporelles limitées** pour absorber des situations de crise.

- Une **charge émotionnelle élevée** liée aux conflits de travail et à leurs conséquences.

11.7 Enseignements et ajustements

La **prévention des violences organisationnelles** doit être structurée et outillée. Elle doit aussi être prise en charge de manière collective. Ce travail se fait, notamment, **par la mise en place du système de management**. On constate ainsi que les procédures RH sont indispensables, même (et surtout) dans une association militante. En effet, la **clarté des rôles et des procédures** protège à la fois les personnes et l'association. De plus, l'association rappelle que le soin apporté aux liens humains est un levier essentiel de **résilience organisationnelle**.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



12 COM-04_Infrastructure et animaux

12.1 Rappel du périmètre

La commission « Infrastructure, équipements et animaux » est chargée de la **gestion des espaces de travail** de l'association, du **matériel** et des **équipements**, du suivi des obligations en matière de **sécurité** ainsi que du **bien-être des animaux** présentes dans les locaux. Elle vise à garantir un **environnement de travail fonctionnel, accueillant et sécurisant** pour l'ensemble des membres mais aussi pour les partenaires et les bénéficiaires accueillies dans les locaux.

12.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Maintenir des **locaux adaptés** aux activités de l'association.
- Améliorer le **confort** et la **convivialité** des espaces de travail.
- Favoriser un **cadre propice** au travail collectif et à l'accueil des stagiaires et bénévoles, d'une part, des partenaires et bénéficiaires d'autre part.
- Assurer le respect des **obligations légales** en matière de **sécurité**.
- Veiller au **bien-être des animaux** présentes au sein de l'association.

12.3 Activités menées

12.3.1 Animaux

Les chattes présentes dans les locaux, Mi-Zandra et Cappuccino, sont en **bonne santé**. Leur présence contribue à un climat de travail plus apaisé et chaleureux. Rien de notable n'est à remarquer pour l'année écoulée les concernant. Plusieurs membres ont apporté du **matériel pour améliorer le confort et le bien-être** des chattes.

12.3.2 Réaménagement et entretien des locaux

À l'occasion de la réunion de la coalition *Feminists for Justice* du 9 septembre, un **important travail de nettoyage, de tri et de désencombrement des bureaux** a été réalisé, à l'initiative d'Eliane, que l'équipe remercie chaleureusement pour son engagement. Eliane a également acheté du **matériel visant à rendre le grand bureau plus accueillant et chaleureux**, notamment des nappes et une grande plante verte, et a pris soin de remettre en état un ficus qui semblait en mauvais état.

Dans la continuité, Eliane, Sébastien et Miriam ont procédé à **une réorganisation des bureaux**. Miriam a souhaité se rapprocher des stagiaires et bénévoles afin de favoriser les échanges et la coordination quotidienne. Son bureau a donc été déplacé dans le bureau dit « du milieu ». Eliane a acheté le **matériel nécessaire pour améliorer l'aspect des bureaux des stagiaires** et leur donner un cadre de travail plus professionnel. Sébastien s'est chargé des travaux de pose et des découpes nécessaires pour le passage des câbles.

Par ailleurs, Eliane a créé différents **visuels reprenant les tâches d'entretien** quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles qu'elle a affichés dans la cuisine. Elle a également **décoré** les lieux de diverses affiches et visuels glanés ci et là.

12.3.3 Bâtiment et bail

Le bâtiment accueillant les bureaux de l'association a été **vendu au cours de l'année**. Les nouveaux propriétaires ont confirmé que **les conditions du bail restaient inchangées**, ce qui a permis de maintenir la stabilité des locaux.

12.3.4 Sécurité

À la demande du CESI, le plan quinquennal et le plan annuel de sécurité ont été rédigés par Miriam. Ces documents ont été validés par l'OA, puis transmis à l'ensemble de l'équipe via Discord.

12.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Eliane, Sébastien, Miriam, membres qui ont apporté du matériel pour les chattes.
- **Ressources matérielles** : Mobilier et matériel de bureau ; Éléments de décoration ; Matériel d'aménagement
- **Outils** : Discord pour la communication interne

12.5 Résultats et effets observés

- Des espaces de travail plus **agréables, chaleureux et fonctionnels**.
- Une **meilleure adéquation** entre l'organisation des bureaux et les besoins réels de l'équipe.
- Un **cadre plus accueillant** pour les réunions.
- Une **mise en conformité** avec les exigences en matière de sécurité.

12.6 Difficultés rencontrées et limites

L'entretien, l'aménagement et l'amélioration des locaux nécessitent du temps, de l'énergie et des moyens financiers dans un contexte de ressources limitées. La gestion des espaces repose encore largement sur l'investissement de quelques personnes, ce qui constitue un point de vigilance.

12.7 Enseignements et ajustements

Un environnement de travail soigné et chaleureux a un impact direct sur le bien-être et la dynamique collective. Dès lors, la réorganisation régulière des espaces permet de mieux répondre à l'évolution des besoins de l'association. La répartition plus collective des tâches liées aux infrastructures devra être renforcée à l'avenir.

La formalisation des obligations en matière de sécurité contribue à un cadre de travail plus sécurisant et responsabilisant.

13 COM-05_Trésorerie

13.1 Rappel du périmètre

La commission « Trésorerie » est chargée du **suivi financier global de l'association : recherche et gestion des financements, demandes et suivi des subsides, trésorerie courante, demandes et suivis de marchés publics**. Elle vise à **garantir la continuité financière** de Femmes de Droit, le paiement des salaires et des frais structurels et la soutenabilité des activités de l'association dans un contexte institutionnel et politique instable.

13.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Assurer la **continuité financière** de l'association malgré des retards de paiement et des incertitudes politiques, notamment en veillant aux **paiements des salaires et des frais structurels**.
- Assurer le **suivi administratif, financier et qualitatif** des subsides en cours.
- **Diversifier les sources de financement** (subsides, marchés publics, sponsoring).
- Consolider la crédibilité financière et institutionnelle de Femmes de Droit.

13.3 Activités menées

13.3.1 Gestion de la trésorerie et contexte général

Tout au long de l'année, l'association a été confrontée à une forte incertitude financière liée aux retards de paiement de subsides, à l'absence de réponses à certaines candidatures et au contexte politique instable, notamment à Bruxelles. Cette situation a généré un stress important et constant quant à la capacité de l'association à honorer ses engagements financiers, avec un impact réel sur le bien-être des membres et des salariées.

Voici le tableau de synthèse de la trésorerie.

Recettes		128.702,68 €	
Recettes	C.A.	R- CA_Ventes - Forma.)_700	- €
		R- CA_Ventes - Goodies)_700	- €
		R- CA_Ventes - Le Secret)_700	1.147,88 €
		R- CA_Prestations)_7001	2.769,20 €
	DON	R- Don)_7311	2.695,01 €
		R- Don - Chloé Guyot)_7311	- €
		R- Don - Sorina)_7311	- €
	Cotisations	R- Cotisations)_7312	135,00 €
	Subsides	R- Subventions_732-734	121.859,61 €
		R- Subventions COCOF - Le Secret_734	- €
		R- Subsides - IEFH	- €
		R- Subsides - RW	- €
		R-Correction comptable_4901	95,98 €
		R-4.Actions- Ateliers VS	- €
R-4.Actions- Projet - Visibillustratrice		- €	
R-4.Actions- Subside		- €	
R-4.Actions- Subsides - BPS		- €	
		3.917,08 €	
		2.695,01 €	
		135,00 €	
		121.955,59 €	

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



			SOLDE	
			- 19.554,86 €	
Dépenses	Dépenses		-148.257,54 €	
	Frais de fonctionnement	D-01.01_(Bur.Loy)_613	- 10.671,81 €	
		D-01.02_(Bur.Ass)_616	- 1.259,25 €	
		D-01.03_(Bur.Charg)_613	- 1.274,18 €	
		D-01.04_(Bur.Tel)_6161	- 1.974,29 €	
		D-01.05_(Bur.Frai.banc.)_657	- 101,46 €	
		D-01.06_(Bur.Frai.lég.)_6164	- 7.557,22 €	
		D-01.07_(Bur.Alim)_60	- 1.781,33 €	
		D-01.08_(Bur.Ani)_60	- €	- 24.619,54 €
	R.H.	D-02.01_(RH.Ass)_622	- €	
		D-02.02.1_(RH.UCM.Salaire)_620	- 57.432,48 €	
		D-02.02.2_(RH.UCM.ONSS)_621	- 40.180,17 €	
		D-02.02.3_(RH.UCM.Preco)_621	- 7.141,84 €	
		D-02.02.4_(RH.UCM.FraiGest)_623	- 2.666,82 €	
		D-02.03.3_(RH.NdF.FinPDF)_60-61-624	- €	- 107.421,31 €
	I.T.	D-03.01.1.1_(FF.IT.Web.Heberg.)_6162	- 722,15 €	
		D-03.01.1.2_(FF.IT.Web.Serv.abo.)_6162	- 1.784,11 €	
		D-03.01.2_(FF.IT.Soft)_6163	- 99,00 €	
		D-03.01.3_(FF.IT.Hard)_6163	- 935,20 €	- 3.540,46 €
	Documentation	D-03.02.1_(FF.Doc.Liv)_641	- 358,60 €	
D-03.02.2_(FF.Doc.Jur)_6413		- 3.757,27 €		
D-03.02.3_(FF.Doc.Pres)_641		- 330,00 €		
D-03.03_(FF.Forma)_6421		- 45,00 €	- 4.490,87 €	
Matériel	D-03.04.01_(FF.Mater.Papet.)_6061	- 289,38 €		
	D-03.04.02_(FF.Mater.Mobil.)_2300	- 350,00 €	- 639,38 €	
Subsides	D-03.05.01_(FF.Subs.Depen.)_66A	- 7.000,00 €		
	D-03.05.02_(FF.Subs.Remb.)_73	- €		
	D-03.06.01_(FF.Projets)_	- 545,98 €	- 7.545,98 €	
		D-Correction comptable_4901	- €	

13.3.1.1 Une année déficitaire, mais pas désorganisée

En 2025, Femmes de Droit présente :

- **Dépenses totales : 148.257,54 €**
- **Recettes totales : 128.702,68 €**
- **Résultat de l'exercice : -19.554,86 €**

Ce déficit reflète un **déséquilibre structurel** entre des missions en expansion, des besoins sociaux croissants, un déséquilibre dans la répartition de la charge de travail au sein de partenariats et des financements insuffisants, tardifs ou partiels.

L'association a fonctionné **au-delà de ses moyens financiers**, mais **pas au-delà de ses valeurs ni de sa rigueur**.

13.3.1.2 Où va l'argent ? Des dépenses centrées sur l'essentiel

13.3.1.2.1 Les ressources humaines : le cœur battant de l'association

- **RH** : 107.421,31 €, soit environ 72 % des dépenses totales

Ce poste couvre les salaires, les charges sociales, et donc **le travail humain indispensable** à l'accueil, au soutien juridique, aux actions de plaidoyer, à la coordination, à la gestion et à la production intellectuelle.

Ce chiffre montre une chose très claire : **Femmes de Droit investit d'abord dans les personnes, pas dans les vitrines.** Et pourtant, ce budget RH reste **extrêmement modeste** au regard du volume d'activités réalisées, du nombre de bénéficiaires, du temps réellement presté (y compris le travail invisible, bénévole et militant).

13.3.1.2.2 Les frais de fonctionnement : un strict minimum

- **Frais de fonctionnement** : 24.619,54 € (≈ 16,6 % du budget)

Ici aussi, aucun luxe. Juste ce qu'il faut pour **exister légalement, travailler correctement et accueillir dignement.**

13.3.1.2.3 ICT, documentation, matériel : des leviers sous-financés

- **ICT** : 3.540,46 €
- **Documentation** : 4.490,87 €
- **Matériel** : 639,38 €

Ces postes, pourtant stratégiques (sécurité numérique, qualité de l'information juridique, transmission des savoirs), représentent **moins de 6 % du budget total.** Traduction politique : Femmes de Droit produit une expertise de haut niveau avec **des moyens techniques minimalistes.**

13.3.1.2.4 Paiements de partenaires

Ce poste reflète une volonté de travail en réseau, de coopération féministe. Il est moins élevé que prévu, en raison des tensions rencontrées au sein de la coalition Justice (voir COM-13).

13.3.1.3 D'où vient l'argent ? Une dépendance massive aux subsides

13.3.1.3.1 Les subsides : pilier principal, talon d'Achille

- **Subsides** : **121.955,59 €**, soit **environ 95 % des recettes**

Cette dépendance pose plusieurs problèmes structurels tels que des retards de paiement, des incertitudes politiques, des financements partiels et surtout, une surcharge administrative.

Le budget montre une **extrême vulnérabilité aux décisions institutionnelles**, indépendantes de la qualité du travail réalisé. C'est la raison pour laquelle l'association a travaillé à **redéfinir son**

modèle économique et le déployer. Cependant, les effets de ce nouveau modèle ne commenceront à se voir que dans le budget de l'année prochaine.

13.3.1.3.2 Les recettes propres : encore trop faibles

- Ventes du livre *Le Secret* : 1.147,88 €
- Prestations facturées : 2.769,20 €
- Dons : 2.695,01 €
- Cotisations : 135 €

Soit **6.747,09 € de recettes propres**, environ **5 % du total**.

Cela ne reflète pas un manque de pertinence ou d'intérêt du public, mais plutôt un manque de temps pour assurer la communication et le suivi de ces actions, un manque de moyens pour développer ces axes et un modèle associatif féministe historiquement sous-financé.

13.3.1.4 Ce que ce budget dit, au fond

Ce budget raconte une histoire très claire. **Femmes de Droit produit énormément avec très peu**. Les dépenses sont maîtrisées, justifiées et alignées avec la mission. Le déficit est le résultat d'un écart structurel entre besoins sociaux et financements disponibles. Et des mesures ont été prises pour pallier cet écart. Les premiers résultats de ces mesures se verront dès l'année prochaine. Par ailleurs, **l'association tient debout grâce à l'engagement de ses employées qui dépassent largement leur temps de travail, au travail colossal des bénévoles et stagiaires et à une gestion rigoureuse... mais sous pression constante**.

Ce budget est donc un signal politique sur le sous-financement du féminisme. On ne demande pas plus de confort. On demande **les moyens de faire correctement un travail indispensable**. Et spoiler : **ça coûte toujours moins cher que de réparer les violences après coup**.

13.3.2 Subsidés

13.3.2.1 Safe Brussels

13.3.2.1.1 Suivi du subside obtenu pour 2024

Le **dossier de justificatifs** a été introduit pour le 30 avril 2025 par Sébastien (factures et bilans financiers) et Miriam (rapport qualitatif). Des questions complémentaires ont été adressées en septembre, auxquelles Sébastien a répondu.

13.3.2.1.2 Demande de subside pour 2025

En l'absence de gouvernement bruxellois, Safe Brussels s'est trouvé limité dans sa capacité à lancer de nouveaux subsidés. Toutefois, un maintien du financement a été rendu possible via le mécanisme des douzièmes provisoires. Femmes de Droit a été informée que le financement serait

maintenu à hauteur de 80 % de la subvention habituelle pour les six premiers mois de l'année, puis confirmé mi-décembre pour les six derniers mois, également à hauteur de 80 %.

Comme les années précédentes, le projet développé dans le cadre de la collaboration avec Safe Brussels repose sur un **objectif central : renforcer l'accès effectif aux droits des victimes de violences et de discriminations**, en particulier des femmes, en combinant soutien juridique de proximité, information accessible et actions de sensibilisation. Il s'inscrit dans une approche féministe et inclusive, attentive à la diversité des parcours et des situations de vulnérabilité.

Le premier axe du projet concerne le **renforcement des permanences juridiques et sociales** de première ligne. Ces permanences, organisées principalement à distance (téléphone et visio), visent à répondre à un volume important de demandes d'aide juridique et sociale, à orienter les victimes dans leurs démarches et à lutter contre le non-recours aux droits.

Le deuxième axe porte sur le **développement d'actions d'information et d'éducation juridique**, à travers des ateliers destinés à des femmes de tous horizons. Adaptés majoritairement en ligne afin de garantir leur continuité, ces ateliers intègrent néanmoins une attention particulière à la fracture numérique grâce à des partenariats locaux permettant un accès encadré au matériel informatique.

Le troisième axe vise la **production et la diffusion de contenus juridiques accessibles**, notamment via la rédaction régulière d'articles et de ressources pédagogiques publiés sur le site internet de l'association. Ces contenus ont pour objectif de vulgariser le droit, de sensibiliser aux violences et aux discriminations, et de toucher un public large, au-delà du territoire bruxellois, y compris en Wallonie et dans l'espace francophone.

L'ensemble du projet s'appuie sur un ancrage territorial bruxellois fort combiné à une portée élargie grâce aux outils numériques et sur des partenariats solides avec des structures locales et associatives. Il contribue à renforcer l'autonomie juridique des victimes, à améliorer leur accès à la justice et à consolider les pratiques de prévention et de sensibilisation face aux violences.

13.3.2.1.3 Suivi du subside obtenu pour 2025

Le **rapportage qualitatif intermédiaire** a été réalisé début août par Eliane et Miriam, au moyen d'un canevas de synthèse structuré transmis à l'administration.

13.3.2.2 I.E.F.H. (Coalition Feminists for Justice)

13.3.2.2.1 Suivi du subside obtenu pour 2024

Le **dossier de justificatifs** a été introduit le 30 mars 2025. Le rapportage d'activités a été réalisé par Eliane et Miriam, sur la base du travail de Femmes de Droit et des associations partenaires, en palliant le mieux possibles les manquements de certaines partenaires. Le rapport financier et le dossier de factures justificatives ont été établis par Miriam et Sébastien.

13.3.2.2.2 Suivi de la demande de subside pour 2025

La **convention** a été signée en février 2025. La **déclaration de créance** a été introduite en tout début d'année mais le paiement n'est intervenu que mi-mars au lieu de fin janvier, entraînant des **difficultés temporaires de trésorerie** pour le paiement des salaires.

13.3.2.2.3 Demande de subside pour 2026

La **candidature** a été rédigée par Eliane, **validée par les membres de la Coalition** lors de la réunion du 16 septembre, puis transmise à l'IEFH avant l'échéance. En décembre 2025, la candidature a été **validée**. La **convention et la déclaration de créance** ont été signées et envoyées le 1er décembre. Le paiement est attendu.

Selon la candidature validée, en 2026, la Coalition *Feminists for Justice* consolide son rôle de **réseau féministe national spécialisé sur les liens entre genre et justice**, en s'appuyant sur la complémentarité de ses associations membres et sur une forte expertise de terrain et analytique. La coalition poursuit un **travail structuré de mutualisation des savoirs, de coordination régulière entre organisations et de production collective d'analyses**, notamment via des réunions mensuelles, des webinaires internes et des outils partagés.

Sur le fond, 2026 marquera un **double axe stratégique**. D'une part, la coalition prolonge les travaux entamés en 2024 et 2025 sur la **place des victimes dans les procédures pénales, l'effectivité du droit et les réponses apportées aux violences** basées sur le genre. D'autre part, elle ouvre un nouvel axe de réflexion majeur autour du **rapport entre droit et éthique**, en interrogeant, à partir d'une lecture féministe critique, les fondements et les effets de dispositifs juridiques encadrant ou octroyant des droits tels que l'IVG, l'euthanasie, la gestation pour autrui ou la prostitution. Cette réflexion se déploiera tout au long de l'année à travers des **webinaires** thématiques, des **articles d'analyse**, une **veille juridique renforcée** aux niveaux fédéral et international et aboutira à une **journée d'étude en décembre 2026**, conçue comme un premier aboutissement collectif permettant de formuler des pistes de réflexion et des recommandations.

Parallèlement, la coalition renforce son **travail de sensibilisation et de plaidoyer** auprès du grand public, des professionnel.le.s et des décideurs et décideuses politiques, tout en veillant à une représentation inclusive des groupes cibles, dans une approche intersectionnelle. Grâce à la diversité géographique et des publics accompagnés par ses membres, la coalition couvre largement le territoire belge et contribue à une **meilleure effectivité des droits des femmes et des personnes exposées aux violences et discriminations systémiques**.

13.3.2.3 Fédération Wallonie-Bruxelles

13.3.2.3.1 Candidature à l'appel à projets – Précarité (2025)

Eliane, Lili et Miriam ont rédigé la **candidature**, introduite par Eliane sur le site de la FWB. Le projet visait à **renforcer l'accès effectif aux droits des femmes en situation de précarité**, en

particulier **dans le contexte de séparations, de violences conjugales et de monoparentalité**. Le projet partait du constat d'un non-recours important à certains droits civils et économiques pourtant essentiels, lié à la complexité des procédures, au manque d'information et à l'isolement des personnes concernées.

La proposition reposait sur une **approche d'éducation permanente et de recherche-action**, combinant analyse des obstacles structurels à l'accès au droit, participation active des femmes concernées, collaboration avec des acteurs de première ligne et production d'outils juridiques accessibles. L'objectif était de **contribuer à une meilleure lisibilité des droits, à l'autonomisation des femmes face aux démarches juridiques et à l'amélioration des pratiques d'orientation et d'accompagnement**. Ce travail s'inscrivait dans la continuité des actions de Femmes de Droit en matière de lutte contre la précarité, de justice sociale et d'égalité de genre et a permis, quoi qu'il en soit, de **consolider la réflexion stratégique de l'association sur les leviers d'accès au droit pour les publics les plus vulnérables**.

La candidature a été **rejetée** pour un motif jugé peu compréhensible par l'association, tenant à une supposée difficulté de mise en œuvre liée à la nécessité de « connaître le droit » pour répliquer le projet.

13.3.2.4 *Région wallonne*

13.3.2.4.1 *Suivi su subside obtenu pour 2021*

La Région wallonne a informé Femmes de Droit de la **vérification du dossier de justificatifs** et a proposé de payer le solde de la subvention octroyée après **validation du dossier**.

13.3.2.4.2 *Suivi du subside obtenu pour 2022–2023*

Des **compléments d'information** ont été demandés. Paulina, Sébastien et Miriam ont travaillé à y répondre.

13.3.2.4.3 *Demande de subside pour 2025*

La **demande** a été rédigée par Eliane, relue par Miriam et transmise au service de l'égalité. **Plusieurs relances ont été effectuées sans réponse**.

La demande de subvention adressée à la Région wallonne s'articule autour d'un **objectif central** : **lutter de manière globale et structurelle contre les violences faites aux femmes, en renforçant l'accès effectif aux droits et à la justice sur l'ensemble du territoire wallon**.

Le projet repose sur **trois axes complémentaires et indissociables**. Le premier axe concerne **l'information et la vulgarisation juridique**, visant à rendre le droit accessible au plus grand nombre. À travers des contenus en ligne, des publications régulières et des outils pédagogiques, l'association entend permettre aux femmes de mieux connaître leurs droits, les procédures

existantes et les recours possibles, afin de lutter contre le non-recours et les inégalités d'accès au droit.

Le deuxième axe porte sur le **soutien juridique direct** aux victimes, en complémentarité avec les avocat.e.s. Il s'agit d'un accompagnement individualisé, **gratuit en première ligne**, tenant compte à la fois des dimensions juridiques et psycho-sociales des situations de violences. Cet axe vise à renforcer l'effectivité des droits, à sécuriser les parcours judiciaires et à soutenir les femmes confrontées à des procédures complexes, souvent dans des contextes de grande vulnérabilité.

Le troisième axe regroupe des **actions de sensibilisation, de formation et de prévention**, destinées tant au grand public qu'aux professionnel.le.s du droit, de la santé et du secteur social. Ces actions incluent des formations spécialisées sur les violences de genre, la constitution et l'alimentation d'une base de données juridiques féministes, des ateliers d'empowerment juridique ainsi que des outils innovants de prévention à destination des enfants et des jeunes.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une **approche féministe et intersectionnelle**, conforme aux engagements internationaux de la Belgique, notamment la Convention d'Istanbul et la CEDAW. Il vise un impact à court, moyen et long terme, en agissant simultanément sur les causes structurelles des violences, sur l'accompagnement des victimes et sur l'évolution des pratiques professionnelles et institutionnelles.

13.3.2.4.4 Candidature à l'appel à projets – Développement durable

Une **candidature approfondie** a été rédigée par Eliane, avec le soutien et la relecture de Miriam, et envoyée le 30 décembre 2025.

Le projet de développement durable soumis vise à **renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail en Wallonie**, en agissant de manière structurelle sur la **prévention des violences, la réduction des inégalités et le renforcement de l'autonomie économique des femmes**. Il s'inscrit dans une approche globale « de l'école à l'emploi », en considérant que les trajectoires professionnelles sont influencées à la fois par les parcours éducatifs, les conditions de travail et les politiques publiques.

Le projet repose sur une **démarche transversale** qui mobilise **trois leviers** clés : le secteur public, le secteur privé et le secteur de l'éducation. Il combine **analyse juridique, apports des sciences humaines et expertise de terrain** afin de mieux intégrer les enjeux de violences de genre, de monoparentalité, de discriminations systémiques et de risques psychosociaux dans les pratiques professionnelles et organisationnelles.

Concrètement, il prévoit des temps de diagnostic participatif, la co-construction d'outils et de formations avec les acteurs et actrices concerné.e.s, ainsi que le déploiement progressif de ressources transférables à l'échelle wallonne. L'ensemble des productions est pensé pour être pérenne, accessible en open source et régulièrement actualisé.

En contribuant à l'amélioration de la qualité de l'emploi, à la prévention des violences et au renforcement des institutions, ce projet s'inscrit pleinement dans une **vision du développement durable centrée sur la justice sociale, l'égalité de genre et le bien-être au travail**, avec des impacts attendus à long terme sur les parcours de vie et l'autonomie des femmes en Wallonie.

13.3.2.5 Éducation permanente

L'association a relancé l'administration concernant le **recours** introduit. Malgré un avis favorable unanime du Comité de l'Éducation permanente, le **recours a été rejeté** pour des motifs jugés confus. Cependant, face au contexte politique, l'association a finalement **renoncé à cette piste** de financement.

13.3.3 Marchés publics

À partir de mars, Femmes de Droit a décidé de se tourner vers les marchés publics. Un compte a été créé sur la **plateforme e-procurement**, une **procédure de veille** mise en place et **trois candidatures** ont été introduites en 2025, notamment dans les domaines des formations sur les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement moral au travail et l'inceste. Nous avons obtenu celui sur la **formation au harcèlement moral sur le lieu de travail**, en collaboration avec l'asbl Garance (voir COM-11).

13.3.4 Sponsoring

Miriam a présenté l'association lors d'un dîner du **Rotary de Namur** le 14 avril 2025. Un **dossier de sponsoring** a été élaboré par Lola, Eliane et Miriam. Suite à cette présentation, un **dossier de demande formel** a été complété et finalisé fin décembre 2025.

13.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Eliane, Miriam, Sébastien, Paulina, Lili, Justine, Lola.
- **Temps de travail bénévole et salarié important**, notamment en rédaction, suivi administratif et financier.
- **Outils** : plateformes de subsides, e-procurement, Google Drive, suite Office, Discord, Canva.

13.5 Résultats et effets observés

- **Maintien de la continuité financière** de l'association malgré un **contexte très instable**.
- Sécurisation de plusieurs financements essentiels.
- **Diversification progressive** des sources de financement.
- **Renforcement de l'expertise** de l'association en matière de marchés publics.

13.6 Difficultés rencontrées et limites

- **Retards récurrents de paiement** mettant en tension la trésorerie.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- **Dépendance structurelle aux décisions politiques et administratives.**
- **Charge mentale et émotionnelle** élevée liée à l'insécurité financière.
- **Temps** considérable consacré aux candidatures non retenues.

13.7 Enseignements et ajustements

Il est nécessaire de **poursuivre la diversification des financements** mais aussi le renforcement de **l'anticipation de la trésorerie**, notamment grâce à la mise en place du système de management. C'est la raison pour laquelle l'association a travaillé à revoir son modèle économique pour en développer un plus résilient. À cet égard, il faut garder en tête que les marchés publics constituent une piste pertinente mais exigeante mais aussi, et surtout, que le **sous-financement chronique du secteur** associatif féministe reste un obstacle structurel majeur.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



14 COM-06_Informatique

14.1 Rappel du périmètre

La commission IT est responsable de la **gestion, de l'optimisation et de l'innovation des outils numériques** de l'association, incluant le site internet, les plateformes de gestion et de communication ainsi que les outils de prise de rendez-vous et de formation.

14.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Faciliter la prise de rendez-vous avec les membres de l'association.
- Optimiser le site internet pour une meilleure expérience utilisatrice et des performances accrues.
- Créer un espace numérique dédié à l'Académie de Femmes de Droit.
- Tester et évaluer de nouveaux outils numériques collaboratifs libres pour l'équipe.

14.3 Activités menées

- **Calendly** : mise en place de l'outil pour permettre aux membres ou aux bénéficiaires ou partenaires de prendre rendez-vous avec Miriam via Teams.
- **Sous-domaine académique** : création du site <https://academie.femmesdedroit.org/> pour héberger un nouvel univers de formation (voir COM-11).
- **Optimisation du site** : nettoyage complet des images pour alléger les pages et harmoniser l'identité visuelle, afin de réduire la lenteur d'affichage.
- **Framaspace** : création d'un espace de test pour l'équipe afin d'explorer les fonctionnalités (gestion de projets, coordination, comptabilité, gestion des membres et cotisations) avant toute décision de migration.

14.4 Ressources mobilisées

- Temps de travail salarié et bénévole dont Miriam, Eliane et Sébastien
- Outils numériques : Calendly, Teams, site web WordPress, Moodle, Discord, IA, Framaspace.

14.5 Résultats et effets observés

- Prise de rendez-vous simplifiée et automatisée.
- Site internet légèrement allégé et plus rapide, avec une identité visuelle harmonisée.
- Création d'un espace académique dédié pour les formations, offrant de nouvelles possibilités pédagogiques et de financements.
- Évaluation en cours d'un outil libre (Framaspace) pour un usage collaboratif et transversal.

14.6 Difficultés rencontrées et limites

- Charge de travail importante pour nettoyer et organiser le site.

- Décision sur la migration vers Framaspace encore en suspens.
- Nécessité de former les membres à de nouveaux outils pour garantir une adoption efficace.

14.7 Enseignements et ajustements

- Importance de maintenir un suivi régulier de l'optimisation du site et des outils.
- Les outils libres et collaboratifs demandent du temps de test et de formation avant adoption.
- La création d'un sous-domaine dédié ouvre des perspectives pédagogiques et structurelles pour l'avenir.

15 COM-07_Recherche et développement

15.1 Rappel du périmètre

La commission « Recherche et Développement » se concentre sur **l'identification et la préparation d'opportunités nouvelles** pour l'association.

15.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Évaluer la pertinence et la faisabilité de candidater à des marchés publics
- Identifier des marchés publics pertinents au niveau belge et européen.
- Évaluer la faisabilité de candidatures à des projets européens en lien avec les droits des femmes et la lutte contre les violences.
- Renforcer la stratégie de diversification des financements de l'association.

15.3 Activités menées

- **Marchés publics** : analyse des opportunités, création d'un compte sur la plateforme belge e-procurement pour suivre les appels d'offres et évaluer la charge de travail nécessaire pour les candidatures. Sébastien, Eliane et Miriam ont participé à cette tâche.
- **Projets européens** : veille active sur les appels à projets de l'Union européenne, en particulier concernant la participation citoyenne et la lutte contre les violences sexistes.
 - Participation à deux demi-journées d'information de l'UE pour comprendre les conditions de financement.
 - Analyse des appels liés aux enfants, jugés difficiles pour des raisons financières et de critères d'éligibilité.
 - Identification de projets liés aux violences faites aux femmes comme plus accessibles mais demandant un investissement de temps significatif.

15.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Miriam, Eliane et Sébastien.
- **Outils** : e-procurement, documentation des appels à projets européens et des marchés publics, supports d'information UE.

15.5 Résultats et effets observés

- Création d'un compte e-procurement pour la veille et la candidature à des marchés publics.
- Identification d'opportunités de financement pérennes au niveau national et européen.
- Clarification de la faisabilité des candidatures européennes et évaluation des besoins financiers propres pour compléter les fonds.

15.6 Difficultés rencontrées et limites

- Charges de travail importantes pour préparer les candidatures.
- Complexité administrative et critères stricts.

15.7 Enseignements et ajustements

- Nécessité de planifier à l'avance la charge de travail liée aux candidatures européennes.
- Les marchés publics et projets européens offrent un potentiel de financement important mais demandent des ressources humaines dédiées.
- Il est essentiel d'établir une stratégie claire de priorisation des opportunités selon leur faisabilité et leur impact potentiel.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



16 COM-10_Communication externe

16.1 Rappel du périmètre

La commission « Communication externe » a pour objectif de **promouvoir l'association, ses activités, publications et campagnes** et de **construire une identité visuelle cohérente et attractive** sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication.

16.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Renforcer la visibilité de l'association et de ses publications.
- Créer une identité visuelle forte et reconnaissable sur les réseaux sociaux.
- Informer le public sur les activités et événements organisés par Femmes de Droit.
- Relayer les campagnes des associations partenaires pour renforcer les collaborations.
- Évaluer et améliorer continuellement la stratégie de communication.

16.3 Activités menées

De janvier à début juin 2025, Lola assure la communication avec efficacité, notamment en créant des **visuels** impactant et en développant une identité visuelle propre et cohérente sur les réseaux sociaux. Elle **programme de nombreuses publications** via Metricool jusqu'en décembre 2025. Grâce à Metricool, l'association reçoit des rapports mensuels, ce qui permet d'évaluer l'impact de la stratégie de communication.

À partir de la fin du stage de Lola, Miriam reprend la communication en s'inspirant largement du travail réalisé par Lola pour maintenir la continuité visuelle et éditoriale.

L'association publie régulièrement :

- Les dates importantes (événements, journées internationales, etc.).
- Des articles rédigés par les membres et bénévoles.
- Des punchlines et réflexions féministes et/ou juridiques.
- Les campagnes et initiatives des associations partenaires.

L'équipe discute et réfléchit à la formalisation d'une **stratégie de communication** durable et structurée, intégrant contenus, fréquence, ton et visuels. Le travail de formalisation de cette stratégie est en cours et sera poursuivi en 2026.

16.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Lola (jusqu'à juin), Miriam (reprise et suivi).
- **Outils** : Metricool pour la programmation et le suivi analytique des publications, Canva pour la création des visuels et les contenus produits par les membres et bénévoles (articles, visuels, réflexions).

16.5 Résultats et effets observés

- **Identité visuelle forte et cohérente** sur les réseaux sociaux.
- **Maintien de la visibilité** des publications et des articles de l'association.
- **Maintien de la continuité éditoriale** malgré la transition entre Lola et Miriam.
- **Rapports analytiques mensuels** via Metricool permettant d'évaluer les interactions et l'impact des publications.

16.6 Difficultés rencontrées et limites

- **Stratégie globale encore en chantier** : manque de formalisation complète.
- Besoin de consolider les outils et méthodes pour assurer une communication cohérente sur le long terme.
- **Charge de travail importante** pour gérer à la fois la création de contenus et la planification régulière des publications.

16.7 Enseignements et ajustements

La continuité entre le travail de Lola et celui de Miriam a permis de maintenir l'identité visuelle et éditoriale. Les outils numériques comme Metricool sont essentiels pour évaluer et ajuster la stratégie de communication. La formalisation d'une stratégie complète en 2026 permettra de structurer la communication, de mieux répartir les responsabilités et de maximiser l'impact des publications.

17 COM-11_Informations juridiques

17.1 Rappel du périmètre

La commission « Informations juridiques » a pour mission de **produire, diffuser et maintenir à jour des contenus juridiques accessibles et pédagogiques** à destination des victimes, du grand public et des membres de l'association.

17.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- **Produire et publier des articles** et billets de blog sur des thématiques juridiques pertinentes pour le public cible.
- Maintenir et enrichir une **base de données documentaire** juridique (Zotero).
- **Concevoir et structurer un système de formation** innovant et gamifié via l'Académie de Femmes de Droit.
- **Développer et dispenser des formations** spécifiques sur les violences, le harcèlement et l'autodéfense.
- **Renforcer la visibilité de l'association** à travers les médias et le partage de contenus juridiques.

17.3 Activités menées

17.3.1 Abécédaire et Blog

- Publication d'articles juridiques variés par les bénévoles et stagiaires :
 - Discrimination et différence de traitement (Ahmed)
 - Abus de pouvoir (Lisa Decamps)
 - Effet Mathilda, déni de grossesse (Lola)
 - Diffusion non consentie de contenus sexuels (Ahmed)
 - Sages-femmes et victimes de violences sexuelles (Alwen)
 - Toucher vaginal, traite des êtres humains, interruption médicale de grossesse (Mina Vantourout)
 - Droits des patient.e.s (mise à jour par Miriam Ben Jattou)
 - Droit international (Maëlle)
 - Déconstruction, masculinisme, ménopause (Lili Baccou)
 - Pureté militante (Mina Vantourout)
 - Libre choix du ou de la soignant.e (Elise)
 - Pair-aidance (Monia)
 - 4B Movement (Rania)
- Publications de billets de blog :
 - Espagne et droits des femmes (Lisa Decamps)
 - Journée des droits des femmes en Belgique (Lola)

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Recherche universitaire sur l'inceste (Cypria)
- Diffusion et retour d'information : chaque publication est partagée aux membres sur Discord et celles-ci sont invitées à fournir des retours pour les améliorer au besoin.

17.3.2 Base de données

Le **compte Zotero** a continué à être alimenté avec des documents, des ressources et des références juridiques par Miriam, Eliane, Catherine, Lili et d'autres membres, garantissant une centralisation des savoirs.

17.3.3 Académie de Femmes de Droit

- Analyse des formations existantes : constat de modules trop longs et d'une densité excessive, ce qui nuit à la qualité.
- Refonte complète du système de formation : adoption de la gamification et création d'un univers immersif.
- Nom et identité : « Académie de Femmes de Droit », avec Mi-Zandra comme avatar et directrice virtuelle.
- Création du sous-domaine : academie.femmesdedroit.org avec Moodle installé par Sébastien.
- Référentiel de compétences structuré en trois niveaux : sensibilisation, approfondissement, expertise.
- Catégories : Féminismes, Éducation et parentalité, Violences (sous-catégories : sexuelles, médicales, intrafamiliales, institutionnelles).
- Restructuration des formations sur les violences sexuelles en 34 modules liés aux compétences.
- Introduction de badges, barres de progression et modules BD avec Mi-Zandra pour rendre l'apprentissage interactif et ludique.
- Bêta-tests : modules de base pour Féminismes et Violences sexuelles testés par Mina V. et Zoé.
- Problème technique sur les permissions des étudiantes corrigé partiellement par Miriam et Eliane.
- Automatisation des inscriptions et système de crédits (« croquettes ») en cours de mise en place par Sébastien.
- Planification de nouveaux modules et appel à contribution des membres pour accélérer le lancement.

17.3.4 Formations

- Auto-défense :
 - 1er-2 février 2025 : stage de base à Garance à Bruxelles
 - 12-13 avril : autodéfense verbale à la Maison Arc-en-Ciel de Namur

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- 18-19 octobre 2025 : autodéfense verbale à la Maison de l'écologie de Namur
- Harcèlement moral au travail :
- Développement du contenu juridique et pratique (loi sur le bien-être, CCT 100, actions possibles pour victimes et employeur.euse.s)
- Contributions de Florence, Éliane, Miriam, Rania, Monia, Cypria et autres membres
- Intégration de travaux académiques sur le sujet par Florence
- Animation d'une formation de trois jours et d'une autre formation de deux jours en novembre et décembre 2025 par Eliane et Miriam dans les locaux de Garance.

17.3.5 Médias et visibilité

- 8 janvier 2025 : interview de Moustique sur les fausses couches et les pertes précoces de grossesse
- 9 avril : interview sur l'inceste
- 8 octobre : interview pour un projet documentaire par Julie Foulon
- 3 avril : podcast sur les femmes dans l'espace public (Miriam et Eliane)
- 16 mai 2025 : interviews d'étudiantes sur l'inceste et ses conséquences

17.4 Ressources mobilisées

- Temps salarié et bénévole : rédaction, relecture, création et mise à jour des contenus par les membres et stagiaires.
- Plateformes : site internet Femmes de Droit, Moodle, Zotero, Discord pour coordination.
- Matériel pédagogique : photos de Mi-Zandra, supports de formation, badges, barres de progression, éléments de gamification.

17.5 Résultats et effets observés

- Enrichissement considérable de l'abécédaire juridique et du blog, touchant des thématiques variées et pertinentes.
- Base de données Zotero consolidée pour usage interne et partage de connaissances.
- Lancement progressif d'un univers de formation gamifié et interactif avec la perspective de rentrées financières futures.
- Organisation et déroulement de plusieurs formations concrètes et sensibilisation du public.
- Renforcement de la visibilité et de la crédibilité de l'association via les médias et podcasts.

17.6 Difficultés rencontrées et limites

- Problèmes techniques sur les permissions des étudiantes dans Moodle.
- Charge de travail très importante pour créer et tester les modules de formation.
- Temps limité pour finaliser l'ensemble des modules et lancer officiellement l'Académie.
- Dépendance aux contributions des membres pour compléter le contenu.

17.7 Enseignements et ajustements

- L'innovation pédagogique (gamification, parcours modulaires) est très prometteuse mais nécessite une coordination et un suivi serrés.
- L'implication active de plusieurs membres est essentielle pour respecter les délais et finaliser les modules.
- L'expérience de bêtest et les retours des membres sont cruciaux pour améliorer la qualité et l'ergonomie de l'Académie.
- Le renforcement de la visibilité médiatique et de l'abécédaire contribue à la mission de sensibilisation et à l'autonomisation juridique des victimes.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



18 COM-12_Soutien juridique

18.1 Rappel du périmètre

La commission « Soutien juridique » assure un **accompagnement de première ligne** des bénéficiaires de l'association en matière de **droit civil, familial et pénal**. Elle fournit des informations juridiques vulgarisées, oriente vers les professionnel.le.s compétent.e.s et coordonne les permanences et rendez-vous au sein des bureaux de l'association.

18.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Offrir un **soutien juridique accessible, clair et fiable** aux bénéficiaires.
- **Organiser et centraliser le suivi** des demandes via des outils numériques (formulaire et base de suivi).
- **Améliorer les délais de réponse** et la clarté des communications.
- **Maintenir des permanences** physiques et téléphoniques régulières pour permettre un contact direct avec les bénéficiaires.
- **Orienter les personnes vers les services spécialisés** et d'urgence si nécessaire.

18.3 Activités menées

18.3.1 Gestion des demandes juridiques

- Mise en place d'un **formulaire centralisé pour suivre** toutes les demandes et réponses : [Formulaire de suivi juridique](#). Les résultats montrent que Femmes de Droit a répondu à 1.069 demandes de soutien juridique de première ligne. Ces demandes provenaient très majoritairement de femmes (**94,7 %**), tandis que **2,8 %** émanaient d'hommes et **2,5 %** de personnes dont le sexe ou le genre n'a pas été identifié. Elles ont été introduites par plusieurs canaux : **537 par mail, 411 par téléphone, 61 dans le cadre des permanences à la Maison des Femmes de Schaerbeek, 38 via les réseaux sociaux et 22 directement dans les locaux de l'association**. Cette répartition montre la nécessité de maintenir plusieurs portes d'entrée vers notre offre de soutien juridique de première ligne, afin de répondre aux réalités et aux contraintes diverses des bénéficiaires.
- En termes de répartition géographique, **352 demandes** provenaient de bénéficiaires bruxellois.e.s, tandis que les autres demandes provenaient principalement de Wallonie (**664 demandes**), ainsi que, de manière plus ponctuelle, de Flandre (**31 demandes**) et de France (**22 demandes**). Ces données objectivent à la fois l'ampleur des besoins, la diversité des situations rencontrées, l'importance de l'accessibilité territoriale de notre service de soutien juridique et la nécessité de disposer d'un service de première ligne adossé à des outils de vulgarisation, à une capacité d'orientation et à une structuration des constats issus du terrain.

- Rappel du numéro fixe de l'asbl : 081/71.75.78, disponible tous les jours de 10h à 12h pour répondre aux questions.
- Participation de l'équipe à la gestion des mails et demandes : Miriam, Charlotte, Eliane, Ahmed, Marie Louise, Nina, Mina V., Maëlle, Florence, Elise, Zoé, Candy et Layna.
- **Mise en place d'un mail automatique** pour informer les bénéficiaires de la réception de leur mail, du cadre de l'aide juridique de première ligne, du délai de réponse et des ressources vers qui se diriger en cas d'urgence.

18.3.2 Rendez-vous dans les bureaux de Femmes de Droit

22 bénéficiaires ont été accueillies directement dans les bureaux de l'association.

18.3.3 Maison des femmes de Schaerbeek

Les permanences juridiques ont été assurées conjointement par Charlotte et Miriam, avec l'aide ponctuelle d'Eliane. Elles ont permis d'aider 61 bénéficiaires et ont été organisées à la Maison des Femmes de Schaerbeek, entre 10h et 12h30 aux dates suivantes : 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai, 5 juin, 3 juillet, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

18.3.4 Thématiques traitées

L'association a répondu à des questions variées, concernant notamment :

- Le délai de prescription des crimes sexuels commis durant l'enfance (inceste).
- Les infractions pénales liées aux violences sexuelles, au harcèlement, au cyberharcèlement et aux agressions sexuelles.
- Les droits en situation de divorce ou de séparation.
- Les droits des mères pour protéger leur enfant de l'inceste.
- Les étapes de procédure pour le dépôt d'une plainte.
- L'agression sexuelle commise par un collègue dans le cadre du travail.
- La récupération des frais extraordinaires.
- L'hébergement des enfants.
- Les droits des victimes de violences conjugales dans le cadre d'une procédure de divorce, incluant logement familial et protection de la victime et de l'enfant.

Le travail réalisé consiste à **analyser chaque situation, fournir une information juridique claire** et vulgarisée et **orienter les personnes vers les démarches appropriées** ou vers des professionnel.le.s compétent.e.s (avocat.e, accompagnement spécialisé).

18.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Miriam, Charlotte, Eliane, Ahmed, Marie Louise, Nina, Mina V., Maëlle, Florence, Elise, Zoé, Candy, Layna.
- **Outils** : formulaire Google pour le suivi des demandes, mails automatiques, Teams, Discord, téléphone.

18.5 Résultats et effets observés

- **Centralisation et organisation partielles** des demandes juridiques via le formulaire.
- **Réponses adaptées et vulgarisées**, permettant aux bénéficiaires de comprendre leurs droits et les démarches à suivre.
- **Permanences régulières** ayant permis un contact direct avec les bénéficiaires sur des sujets sensibles et complexes.
- **Amélioration de la communication grâce au mail automatique** et aux consignes claires sur les délais et contacts d'urgence.

18.6 Difficultés rencontrées et limites

- Image négative potentielle du service liée aux **délais de réponse souvent trop longs**.
- **Limitation de l'intervention** à un soutien de première ligne, sans suivi de terrain.
- **Charge de travail** importante pour traiter toutes les demandes reçues.

18.7 Enseignements et ajustements

L'automatisation des réponses et la centralisation des demandes permettent **d'améliorer la réactivité et la transparence du suivi**. Mais, l'implication d'une **équipe suffisamment nombreuse** est essentielle pour gérer la diversité des questions et garantir un accompagnement adapté. Il est donc important de **réfléchir à un mode de fonctionnement pérenne** en la matière.

Il reste nécessaire de sensibiliser les bénéficiaires sur le cadre et les limites du soutien juridique offert par l'association pour éviter frustration et incompréhension.

19 COM-13_Actions

19.1 Rappel du périmètre

La Commission « Actions » regroupe l'ensemble des initiatives mises en œuvre par l'association pour concrétiser sa mission principale : **la défense, la promotion et la protection des droits des femmes et des minorités, avec une attention particulière portée aux violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales.**

Le périmètre de la commission comprend :

- **La participation à des coalitions et des réseaux thématiques**, permettant à l'association de contribuer activement aux réflexions et recommandations sur des enjeux sociopolitiques stratégiques (santé, égalité socio-économique, migration, droits des femmes, lutte contre l'inceste, Plan d'action national contre les violences faites aux femmes).
- **La contribution à des travaux de fond**, notamment la relecture et l'analyse critique de documents, rapports et propositions de lois, ainsi que la production de notes juridiques et de manuels d'autodéfense juridique à destination des professionnel.le.s.
- **La participation à des événements institutionnels et publics**, incluant des conférences, des colloques, des journées d'étude et des rencontres avec des décideurs et décideuses politiques, pour porter les constats de terrain et faire évoluer les politiques publiques.
- **Le renforcement des connaissances et des compétences des membres**, par des formations continues, des lectures spécialisées, une veille et un partage interne, afin d'assurer une expertise collective actualisée et adaptée aux réalités du terrain.
- **Le réseautage et la représentation de l'association**, à travers la participation active à des plateformes, des coalitions et des événements locaux, nationaux et internationaux, consolidant la visibilité, la légitimité et l'impact de Femmes de Droit.

Ainsi, la Commission « Actions » agit comme un **pivot stratégique et opérationnel** : elle articule travail de terrain, expertise juridique et sociale, participation institutionnelle et mobilisation collective, permettant à l'association de **transformer les constats en actions, recommandations et innovations concrètes.**

19.2 Coalition *Feminists for Justice*

19.2.1 Objectifs poursuivis sur l'année

- Mutualiser les expertises féministes et juridiques des associations partenaires.
- Construire des analyses communes sur la justice pénale et les responsabilités de l'État.
- Renforcer la portée collective des actions de plaidoyer.
- Expérimenter des formats collaboratifs (webinaires, procès fictif) pour partager des connaissances et en tirer des recommandations.

19.2.2 Activités menées

19.2.2.1 Réunions de coordination de la coalition

- **Organisation d'une réunion mensuelle** : chaque 3^e mardi du mois (janvier à novembre 2025, sauf décembre annulée), réunissant les associations membres, en distanciel.
- **Objectifs** : suivi des projets en cours, partage d'informations, planification des webinaires et des autres actions collectives.
- **Suivi** : procès-verbaux rédigés par Eliane et transmis aux associations membres via Discord et le Drive partagé.

19.2.2.2 Mise en place d'outils collaboratifs

- **Discord** utilisé comme intranet pour échanges et centralisation de documents.
- Création d'un bot par Sébastien pour notifier automatiquement par mail les nouvelles publications Discord, à la demande de certaines membres. Rania rappelle ultérieurement que l'option existe déjà dans les options de Discord directement
- Groupe WhatsApp créé par Eliane pour compléter la communication, à la demande express de certaines membres, mais avec une faible valeur ajoutée.
- Utilisation de Drive pour centraliser synthèses et documents partagés, photos des tableaux blancs, webinaires enregistrés.

19.2.2.3 Cycle de webinaires – Justice pénale

- **4 avril 2025 – Prise en charge des auteur.e.s** : webinaire sur les stratégies pour éviter la récidive, interventions d'expert.e.s, nombreux inscrites mais faible participation live, webinaire enregistré.
- **22 avril 2025 – Besoins des victimes** : webinaire pour mettre en lumière la perspective des victimes et leurs besoins spécifiques.
- **27 mai 2025 – Système pénal actuel** : interventions d'Alex (chaîne Antipatriarcame), Cristina Oddone et Marion Guenot ; préparation des interventions avec Miriam en ligne.
- **10 juin 2025 – Alternatives au système pénal** : discussions autour de la justice réparatrice, restauratrice et transformatrice avec Anne Lemonne, Juliette Léonard et Jacques Lecomte.
- **Synthèses** partielles réalisées par certaines membres de la coalition concernant le texte des webinaires retranscrit par Paulina, intégrées dans les réunions pour préparer le procès fictif.

19.2.2.4 Procès fictif de la justice pénale remplacé par un webinaire

Initialement programmée pour le 5 décembre 2025, la journée d'étude devait se tenir en présentiel à Bruxelles, la date ayant été choisie afin de favoriser la participation de décideurs et

décideuses politiques. Au fil de l'année, la coalition a décidé de structurer cette journée sous la forme d'un procès fictif portant sur la justice pénale.

Pour préparer cet exercice, les membres étaient invités à synthétiser les retranscriptions des webinaires réalisées par Paulina, afin d'en extraire des éléments pertinents à présenter comme arguments lors du procès et d'en dégager des recommandations. À cette fin, deux journées d'intelligence collective ont été organisées dans les locaux de Femmes de Droit, les 9 septembre et 1er octobre 2025.

Cependant, la plupart des membres n'avaient pas réalisé les synthèses demandées ni préparé les réunions, limitant la profondeur des discussions. Par ailleurs, des tensions internes au sein de la coalition ont contribué à ralentir l'organisation de l'événement.

Face à ces contraintes, Elly du GAMS a proposé de transformer le procès fictif en un webinaire de synthèse, visant à présenter les apports théoriques accumulés au cours de l'année. La coalition a finalement opté pour un webinaire enrichi par la participation de différentes intervenantes externes. L'organisation de ce webinaire a été réalisée sans la participation de Femmes de Droit.

*19.2.2.5 **Projet « Responsabilité de l'État – Violences sexistes et sexuelles »***

Plusieurs avocat.e.s ont entrepris des poursuites en responsabilité contre l'État belge, en lien avec ses manquements dans le traitement des violences sexistes et sexuelles. Dans ce cadre, Femmes de Droit apporte son expertise en collaboration avec l'association Fem and Law.

À ce titre, il a été confié à Femmes de Droit la mission de recenser, lister et synthétiser la jurisprudence belge et européenne relative à la responsabilité de l'État dans ce domaine. Ce travail, d'une ampleur considérable, a été réalisé par Ahmed, Mina V., Prudence, Monia et Cypria, sous l'encadrement de Miriam et Eliane. L'équipe a ainsi identifié les manquements déjà constatés par la Cour européenne des droits humains, afin de faciliter l'analyse des dossiers par les avocat.e.s.

Parallèlement, Femmes de Droit a recensé et synthétisé des rapports et documents officiels émanant du secteur public ou de la société civile, afin de démontrer que ces constats reposent sur un consensus largement partagé et non sur des opinions individuelles. Ce travail a été mené par Monia, Cypria, Eliane et Miriam.

Tout au long de l'année, plusieurs réunions de coordination ont été organisées pour assurer le suivi et la cohérence de ces contributions.

*19.2.2.6 **Communication et diffusion***

- Publications sur les réseaux sociaux.
- Rédaction et finalisation du rapport annuel.
- Entretiens politiques : notamment entretien confidentiel avec le Roi en octobre, autres rencontres annulées.

- Veille juridique et politique continue : suivi de réformes du code pénal et enjeux de huis clos, en collaboration avec le GAMS.

19.2.2.7 *Coordination et suivi interne*

Femmes de Droit a assuré la coordination générale et la centralisation de la documentation. Elle a également assuré la réalisation de la grande majorité des missions afin de respecter les engagements pris envers l'I.E.F.H.

19.2.3 Ressources mobilisées

- **Humaines** : équipe de Femmes de Droit (Miriam, Sébastien, Eliane, Paulina, Prudence, Ahmed, Mina V., Monia, Cypria), contributions partielles des membres de la coalition, intervenant.e.s expert.e.s pour les webinaires.
- **Outils** : serveur Discord, bot de notification, Google Drive, Teams, suite office, Strada, jurisprudences, rapports officiels, publications externes.
- **Financières** : budget partagé pour les activités menées par la coalition financé par l'I.E.F.H., limité par les contraintes structurelles et la précarité financière du secteur associatif.

19.2.4 Résultats et effets observés

La majorité des **objectifs** fixés dans la candidature validée par l'I.E.F.H. ont été **atteints**. Cette réalisation repose toutefois essentiellement sur l'investissement de Femmes de Droit et de ses membres, y compris des bénévoles et des stagiaires, qui ont consacré un temps important aux différentes activités. Une inégale répartition de l'implication entre les membres de la coalition a été constatée, entraînant certaines tensions et ralentissant ponctuellement ses travaux.

Malgré ces contraintes, les actions menées ont contribué à un **renforcement significatif des connaissances des membres** et au **développement de réflexions juridiques féministes approfondies**, en particulier en matière pénale. Par ailleurs, **l'intérêt manifeste du public** pour ces enjeux témoigne de la pertinence et de l'impact des travaux réalisés.

19.2.5 Difficultés rencontrées et limites

Si la coalition a permis, dans un premier temps, des **échanges riches** et une **production collective de qualité**, son fonctionnement a progressivement été freiné par des **tensions internes récurrentes**, qui ont affecté la capacité du groupe à travailler de manière sereine et efficace.

Ces tensions ont notamment porté sur des problématiques de **gouvernance informelle**, avec des processus de prise de décision insuffisamment clarifiés ou perçus comme asymétriques, en lien avec la **répartition de la charge de travail et du budget alloué**.

Elles s'inscrivent plus largement dans un **contexte politique et institutionnel fortement contraint**, marqué par la suppression ou la réduction de nombreux subsides et par une **diminution significative du financement du secteur associatif**. Cette situation a placé l'ensemble des organisations concernées dans une **précarité financière accrue**, entraînant des licenciements, une surcharge de travail pour les équipes restantes et, simultanément, une augmentation importante du nombre de personnes sollicitant de l'aide et de l'accompagnement.

Dans ce contexte de tensions structurelles, les équipes ont été amenées à gérer des urgences successives, souvent sans visibilité sur la pérennité de leur emploi ou de leurs projets. Cette insécurité professionnelle et organisationnelle a généré un niveau de stress élevé, susceptible d'exacerber les conflits et de fragiliser les dynamiques collectives, y compris au sein d'espaces fondés sur des valeurs de solidarité et de coopération féministes.

Cette expérience rappelle **l'importance de penser les cadres de collaboration** non seulement en termes de valeurs partagées, mais aussi **en tenant compte des conditions matérielles et structurelles** dans lesquelles s'exerce le travail associatif.

Ces difficultés ont eu des **conséquences concrètes** sur le fonctionnement de la coalition :

- Ralentissement, voire **blocage**, de certains groupes de travail ;
- Épuisement de plusieurs personnes investies dans la coordination ;
- **Climat de méfiance** croissante entre certaines organisations ou personnes ;
- Impossibilité, à terme, de maintenir une collaboration opérationnelle avec certains membres.

À ce stade, et malgré plusieurs tentatives de régulation, **la poursuite d'un travail collectif apaisé n'a plus été possible** avec l'ensemble des partenaires.

Femmes de Droit a été particulièrement affectée par ces tensions, tant sur le plan organisationnel qu'humain. L'association a :

- Consacré un temps et une énergie importantes à tenter de préserver le cadre collectif et chercher une solution juste et équitable pour toutes ;
- Assumé une charge de coordination qui a dépassé ses capacités raisonnables à cause de ces tensions ;
- Été confrontée à des situations ressenties comme conflictuelles, voire délétères, en contradiction avec ses valeurs féministes de sororité, de respect et de sécurité.

Ces éléments ont conduit l'association à **poser des limites claires**, afin de préserver la santé de son équipe et la cohérence de ses actions.

L'expérience de cette coalition met en lumière plusieurs **enjeux structurels fréquents** dans les dynamiques féministes collectives comme les **risques de reproduction de rapports de pouvoir**, même au sein d'espaces se revendiquant féministes, **l'insuffisance d'outils formalisés de**

gestion des conflits et de régulation collective et la **tendance à invisibiliser le travail émotionnel et relationnel**, pourtant central dans les projets collaboratifs.

Ces constats appellent une réflexion approfondie sur les conditions nécessaires à des alliances durables et réellement émancipatrices.

19.2.6 Enseignements et ajustements

À l'issue de cette expérience, Femmes de Droit tire plusieurs enseignements :

- La nécessité de **cadres de collaboration explicites**, incluant des règles de gouvernance, de prise de décision et de gestion des conflits ;
- L'importance de **poser des limites claires** quant aux formes organisationnelles acceptables ou non ;
- La légitimité de **se retirer partiellement ou totalement** de collaborations lorsque celles-ci deviennent incompatibles avec les valeurs et les capacités de l'association.

Ces enseignements guideront les choix futurs de Femmes de Droit en matière de partenariats et de travail en coalition.

19.3 Coalition Genre et Santé

19.3.1 Objectifs poursuivis sur l'année

- Renforcer la **coordination entre associations et professionnel.le.s de santé** autour de la prévention et de la **lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales** (V.G.O.).
- Développer des **outils pratiques pour accompagner les soignant.e.s** dans la protection des droits des patient.e.s et la sécurité juridique.
- **Élaborer des recommandations** concrètes pour uniformiser et améliorer les pratiques dans les différents hôpitaux.
- **Sensibiliser le public et les professionnel.le.s** via des événements et activités pédagogiques.

19.3.2 Activités menées

19.3.2.1 Réunions de coordination de la coalition

Organisation de **réunions régulières** avec la présence d'Eliane et/ou de Miriam : 30 janvier, 27 février, 4 mars, 20 mars, 17 avril, 20 mai, 19 juin, 18 septembre, 20 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Objectifs : suivi du travail des différents groupes thématiques, validation des documents produits, préparation des événements et coordination des actions.

19.3.2.2 *Travail sur la charte et le règlement d'ordre (RO)*

La coalition a défini et validé ses principes de fonctionnement à travers une Charte et un ROI, disponibles sur le drive pour consultation par tous les membres.

19.3.2.3 *Groupes de travail thématiques (GT) sur les V.G.O.*

- Organisation de **projections de films** pour nourrir les réflexions et discussions (ex. : *Utero*).
- Développement de **recommandations** pour les professionnel.le.s de santé **sur les écarts de pratiques hospitalières**, les raisons de ces écarts et les stratégies pour les corriger.
- Élaboration d'un **manuel d'autodéfense juridique à destination des soignant.e.s.** Miriam a contribué à la partie juridique et participé aux réunions de travail.

19.3.2.4 *Événement public – Salon Tools for Care*

Organisation et animation d'un **quiz sur les droits des patient.e.s** par Miriam, préparé en collaboration avec Eliane, à l'occasion du Salon « Tools for care », organisé par la coalition Genre et Santé. Ce salon était l'occasion de différents ateliers autour de thématiques variées et débutait par la présentation de la coalition et le quiz sur les droits des patient.e.s.

Objectif : sensibiliser les professionnel.le.s et le public de manière interactive sur la **protection juridique et les droits des patient.e.s.**

19.3.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Eliane et Miriam
- **Outils** : Drive partagé pour centralisation des documents et synthèses, serveur Discord, Strada, suite Office, Canva.

19.3.4 Résultats et effets observés

- **Charte et règlement d'ordre** finalisés et accessibles à toutes et tous.
- **Manuel d'autodéfense** rédigé et enrichi de contributions juridiques de Miriam.
- **Recommandations** concrètes pour les professionnel.le.s de santé, **identifiant et proposant des solutions aux écarts de pratiques hospitalières.**
- **Sensibilisation** réussie lors du quiz au salon Tools for Care, avec des interactions positives et des retours favorables des participant.e.s.
- Cohésion renforcée entre les membres de la coalition autour d'objectifs concrets et partagés.

19.3.5 Difficultés rencontrées et limites

- **Charge de travail** concentrée sur quelques membres.
- Difficulté pour réaliser notre part des objectifs à cause de **moyens limités.**

- Limitation des moyens pour étendre la diffusion et la mise en pratique des recommandations.

19.3.6 Enseignements et ajustements

- Importance de définir dès le départ les **rôles et responsabilités** pour limiter la surcharge sur certains membres.
- Les activités interactives (quiz, projections) sont particulièrement efficaces pour sensibiliser et mobiliser les professionnel.le.s.

19.4 Coalition Women at work - WAW

19.4.1 Objectifs poursuivis sur l'année

La participation de *Femmes de Droit* à la coalition socio-économique WAW vise à contribuer à l'autonomie socio-économique des femmes, en particulier dans le monde du travail, dans l'accès aux ressources économiques et dans la reconnaissance des impacts différenciés des politiques publiques.

Les objectifs poursuivis en 2025 étaient notamment :

- Participer à un espace de réflexion et d'actions collectives féministes autour de l'indépendance socio-économique des femmes.
- Renforcer les compétences et les connaissances de l'équipe via des webinaires thématiques.
- Contribuer à la diffusion d'analyses et de données sur le sexisme, le travail à temps partiel, la maternité et la santé des femmes.
- S'inscrire dans une dynamique de réseau permettant la création de nouveaux partenariats stratégiques.

19.4.2 Activités menées

19.4.2.1 Participation aux réunions de la coalition

La coalition WAW s'est **réunie** à plusieurs reprises en 2025, en ligne et en présentiel : 22 janvier, 18 avril, 4 juin, 19 septembre et 21 novembre.

Lors de la réunion de septembre, qui avait lieu en présentiel à Bruxelles, une **photographe professionnelle** a réalisé le portrait de chaque membre de la coalition. Chaque participante a également reçu un bracelet en cadeau.

19.4.2.2 Participation aux webinaires organisés par la coalition

Plusieurs webinaires ont été organisés par la coalition WAW tout au long de l'année, auxquels ont participé Eliane et/ou Miriam :

- 29 janvier : webinaire sur l'« enquête » sexisme en Belgique, présenté par Isabella et Stéphanie.
- 12 février : webinaire thématique.
- 2 avril : webinaire « La méthode des 5D », animé par Béa Ercolini, fondatrice de *Touche Pas À Ma Pote*, consacré au harcèlement de rue et aux stratégies d'intervention.
- 16 avril : webinaire animé par Patrick Jean.
- 19 novembre : webinaire sur le travail à temps partiel.
- 4 décembre : webinaire sur la santé des femmes.
- 11 décembre 2025 : webinaire sur le coût de la maternité.

19.4.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Eliane et Miriam.
- **Outils** : Groupe WhatsApp, grille tarifaire, mails.

19.4.4 Résultats et effets observés

- Une intégration plus forte de *Femmes de Droit* dans des réseaux féministes nationaux engagés sur les questions socio-économiques.
- Une reconnaissance du travail militant fourni par les membres.

19.4.5 Difficultés rencontrées et limites

- Des actions parfois davantage centrées sur la sensibilisation que sur des leviers d'action concrets à court terme.

19.4.6 Enseignements et ajustements

L'année 2025 met en évidence l'importance :

- De **prioriser les activités les plus directement utiles** pour les missions de *Femmes de Droit*.
- De **mieux articuler les apports théoriques** issus des webinaires **avec des actions de terrain** ou des productions concrètes.

19.5 Actions relatives à la lutte contre l'inceste

19.5.1 Objectifs poursuivis sur l'année

L'action menée autour de la thématique de l'inceste vise à **renforcer la reconnaissance de l'inceste comme un enjeu majeur de santé publique, de droits humains et de justice sociale, nécessitant des réponses structurelles, coordonnées et durables.**

Les objectifs poursuivis en 2025 étaient notamment :

- Contribuer à la production et à la diffusion de savoirs féministes et juridiques sur l'inceste.

- Participer à la politisation du sujet, en sortant d'une approche strictement individuelle ou compassionnelle.
- Favoriser la mise en œuvre concrète de recommandations issues de travaux collectifs, en particulier du rapport *Prévenir et protéger*.
- Renforcer les alliances avec les acteurs et actrices institutionnelles, associatives et académiques engagé.e.s sur ces enjeux.

19.5.2 Activités menées

19.5.2.1 Journée d'étude sur l'inceste – Université des Femmes

Le 27 mars 2025, *Femmes de Droit* a participé à la journée d'étude sur l'inceste organisée par l'Université des Femmes. Ont pris part à cette journée : Miriam, Anita, Justine, Colette, Prudence, Lola, Ahmed et Alwen.

19.5.2.1.1 Matinée – panels d'intervenant.e.s

Dans le cadre des interventions du matin :

- Anita a présenté, aux côtés de Jean-Pierre Van Boxel, une analyse de l'évolution du secteur judiciaire à travers leur pratique professionnelle respective au cours des cinq dernières années.
- Miriam a présenté une analyse similaire concernant le secteur juridique, mettant en lumière les avancées, les résistances persistantes et les angles morts institutionnels.

19.5.2.1.2 Après-midi – ateliers participatifs

- Miriam a co-animé un atelier participatif de création d'un plan d'action avec Annick Faniel (CERE). Cet atelier visait à travailler collectivement à la mise en œuvre de deux recommandations issues du rapport *Prévenir et protéger* :
 - La trajectoire d'identification des violences sexuelles faites aux enfants,
 - L'instauration d'un rendez-vous annuel avec le PSE.
- En parallèle, Anita et Justine ont co-animé un atelier consacré à l'identification de leviers permettant d'obtenir des engagements politiques et institutionnels concrets en matière de lutte contre l'inceste.

19.5.2.2 Travail de fond au sein du GT Inceste – Université des Femmes

En dehors de cet évènement public, l'association a poursuivi un **travail de réflexion et de structuration politique** sur la question de l'inceste, notamment dans le cadre du **groupe de travail « Inceste »** coordonné par l'Université des Femmes, auquel *Femmes de Droit* collabore depuis sa création. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2025 : 17 février, 3 mars, 6 mars, 18 mars, 10 août, 28 août. Ces rencontres ont permis de **nourrir une réflexion collective** sur les stratégies de plaidoyer, la formulation de recommandations et les leviers institutionnels mobilisables.

19.5.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : membres de l'association, en particulier Miriam, Anita et Justine.

19.5.4 Résultats et effets observés

- Une visibilité accrue des analyses juridiques et judiciaires portées par *Femmes de Droit* sur l'inceste.
- Une contribution concrète à l'élaboration de pistes d'action opérationnelles pour la mise en œuvre de recommandations nationales.
- Un renforcement des liens avec des partenaires clés engagées dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.
- Une consolidation de la légitimité de l'association comme actrice de référence sur la question de l'inceste.

19.5.5 Difficultés rencontrées et limites

- Le poids émotionnel et politique de la thématique, qui nécessite des espaces de travail sécurisés et du temps long.
- Des marges de manœuvre institutionnelles encore limitées face à des résistances structurelles persistantes.

19.5.6 Enseignements et ajustements

- La nécessité de poursuivre un travail de politisation de l'inceste, au-delà des temps forts ponctuels.
- L'importance de s'inscrire dans des dynamiques collectives et intersectorielles pour produire des changements structurels.
- Le besoin de renforcer les liens entre expertise juridique, plaidoyer politique et pratiques de terrain.

19.6 Comité de suivi du Plan d'action nationale (PAN) de lutte contre les violences faites aux femmes

19.6.1 Objectifs poursuivis sur l'année

L'engagement de *Femmes de Droit* au sein du Comité de suivi du PAN vise à **contribuer à une évaluation critique, féministe et juridiquement étayée de la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes.**

Les objectifs poursuivis en 2025 étaient notamment :

- Participer activement à l'évaluation de la mise en application du PAN durant la dernière législature.

- Identifier les mesures mises en œuvre, celles restées lettre morte et celles nécessitant des ajustements ou des compléments.
- Formuler des recommandations solides et opérationnelles en vue de l'élaboration du futur PAN.
- Apporter une expertise juridique féministe sur des points sensibles ou controversés, en particulier en matière de secret professionnel et de pratiques institutionnelles.
- Faire entendre la voix des associations de terrain dans un espace de concertation institutionnel.

19.6.2 Activités menées

19.6.2.1 Participation au Comité PAN et aux groupes de travail

Depuis plusieurs années, *Femmes de Droit* est membre du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action nationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le mandat, qui devait initialement se clôturer en décembre 2025, a été prolongé jusqu'en 2026. L'investissement de l'association au sein du Comité a été assuré principalement par Justine tout au long de l'année.

Le Comité s'est réuni à un rythme mensuel et s'est également structuré en groupes de travail thématiques, chacun chargé de passer en revue les mesures du PAN relevant de son champ de compétence. Chaque GT a analysé les mesures existantes afin d'identifier :

- ce qui a effectivement été mis en œuvre,
- ce qui reste insuffisant ou absent,
- ce qui devrait être ajouté ou renforcé.

19.6.2.2 Travail sur le rapport final du Comité

Le Comité travaille à la rédaction d'un rapport final global évaluant la mise en application du PAN, avec pour objectif qu'il puisse nourrir concrètement l'élaboration du futur plan.

Dans ce cadre :

- Les membres ont été invité.e.s à rédiger des synthèses par thématique, en limitant chaque mesure à un résumé de 1 à 2 pages, alors que le PAN comporte plus de 200 mesures.
- Initialement, ces résumés devaient être clôturés pour juin 2025. Une réunion tenue à cette période a toutefois permis de décider d'un délai supplémentaire, laissant l'été aux membres pour enrichir et affiner leurs contributions jusqu'à la fin du mois d'août.

Mathias, chargé de projet du Comité, s'est chargé de la mise en commun des apports des différents GT.

19.6.2.3 Contributions spécifiques de Femmes de Droit

Plusieurs contributions importantes ont été réalisées ou initiées par *Femmes de Droit* :

19.6.2.3.1 Jugement de Leuven (étudiant en gynécologie)

Le Comité a demandé à *Femmes de Droit* de rédiger un commentaire juridique afin d'illustrer les analyses critiques du système actuel. Charlotte et Miriam y travaillent.

19.6.2.3.2 Projet de loi relatif au secret professionnel

Le Comité a analysé un projet de loi émanant de la N-VA visant à rendre obligatoire la levée du secret professionnel dans certains cas spécifiques. Des discussions approfondies ont eu lieu au sein du Comité, marquées par la crainte d'ouvrir une « boîte de Pandore » susceptible de mener à des levées obligatoires dans des situations beaucoup moins justifiées.

Le sujet fait aussi l'objet de réflexions et discussions au sein de Femmes de Droit. La question de la cohérence avec les positions défendues antérieurement dans le *Cahier de recommandations* s'est posée. Les membres ont analysé l'intérêt d'une approche alternative axée sur l'interdiction des sanctions professionnelles en cas de levée du secret et la nécessité de mieux former les professionnel.le.s au cadre juridique existant plutôt que de réformer hâtivement. Les membres ont également pris en compte le coût réel de la mise en œuvre d'une telle réforme. De plus, Colette a partagé un échange entre psychologues sur le sujet, nourrissant la réflexion collective. Une réflexion est en cours quant à la participation éventuelle de *Femmes de Droit* à des cartes blanches sur ce thème, ce qui suppose d'explicitier clairement l'évolution de la position de l'association.

19.6.2.4 Liens avec d'autres espaces de travail

Justine a intégré les réflexions du GT Inceste de l'Université des Femmes (dont sont membres Anita et Miriam) dans sa contribution au Comité. Par ailleurs, Miriam a rédigé une note interne reprenant ses propres remarques et analyses pour *Femmes de Droit*.

Une discussion a également eu lieu avec le cabinet de l'Égalité des chances concernant le futur PAN. Si ce dernier travaille encore essentiellement à l'évaluation du PAN actuel, des échanges ont permis d'anticiper les enjeux à venir.

Le Comité a par ailleurs transmis un retour à l'I.E.F.H. concernant la journée de réflexion sur le futur PAN organisée le 26 juin.

19.6.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : principalement Justine, secondée de Charlotte, Eliane, Colette et Miriam.
- **Outils** : Drive partagé du Comité, regroupant l'ensemble des documents de travail.

19.6.4 Résultats et effets observés

- Une reconnaissance explicite de la qualité du travail fourni par *Femmes de Droit*, notamment à travers des remerciements adressés par le Comité et par le chargé de projet.
- Une contribution significative à l'analyse critique de plusieurs mesures sensibles du PAN.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



- Un renforcement de la crédibilité de l'association comme actrice experte en matière de politiques publiques liées aux violences faites aux femmes.
- Une influence indirecte sur les réflexions en cours concernant le futur PAN.

19.6.5 Difficultés rencontrées et limites

- La masse de travail considérable liée à l'analyse de plus de 200 mesures.
- Le manque d'informations ou de données sur certaines mesures, rendant l'analyse plus complexe.
- Le manque de transmission du travail du Comité au sein de l'association pour assurer un suivi en interne.

19.6.6 Enseignements et ajustements

Cette année de travail met en lumière l'importance d'une expertise juridique indépendante et féministe dans les espaces institutionnels. Elle montre aussi la nécessité de positions claires, argumentées et évolutives de la part de l'association. Un point essentiel des activités de l'année prochaine devra porter sur le plaidoyer porté par l'association. Enfin, il faut mettre en exergue le besoin de temps long et de coordination fine pour produire des recommandations réellement utiles.

19.7 Comité droits des femmes - FWB

19.7.1 Objectifs poursuivis sur l'année

La participation de Femmes de Droit au Comité droits des femmes s'inscrit dans une logique de veille politique et institutionnelle, visant à :

- Assurer une présence féministe et juridique au sein d'un organe consultatif stratégique.
- Contribuer, lorsque cela est nécessaire, à l'analyse critique de politiques publiques sous l'angle du genre.
- Défendre une prise en compte effective des impacts différenciés des décisions politiques sur les femmes et les enfants.
- Soutenir les positions collectives du Comité lorsque celles-ci sont alignées avec les valeurs et les analyses portées par Femmes de Droit.

19.7.2 Activités menées

Miriam est membre suppléante du Comité droits des femmes et intervient en principe en remplacement de Marie Denis, présidente du Comité, lorsque celle-ci est absente. En pratique, cette situation se présente rarement, la présidente étant très largement présente aux réunions.

En 2025, la présence de Miriam a néanmoins été requise lors de la réunion du 2 octobre.

Au cours de cette séance, plusieurs points ont été abordés, dont un élément central, à savoir **l'examen d'un rapport d'expert.e.s préconisant différentes mesures d'économies** en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce rapport a suscité de vives préoccupations au sein du Comité, en raison :

- De l'absence quasi totale d'analyse genrée des mesures proposées ;
- De l'invisibilisation des conséquences spécifiques de ces économies sur les femmes et les enfants ;
- Du risque d'aggravation des inégalités structurelles déjà existantes.

À la suite de cette discussion, le Comité a décidé de rédiger une **note critique collective**, visant à souligner l'absence de regard genré dans le rapport, alerter sur les effets potentiellement délétères des mesures d'austérité proposées et rappeler la nécessité d'intégrer systématiquement l'égalité femmes-hommes dans l'évaluation des politiques publiques.

Cette note a été finalisée et validée par voie électronique en fin d'année.

19.7.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Miriam.
- **Outils** : les outils de travail collaboratif du Comité (échanges par mail, documents partagés).

19.7.4 Résultats et effets observés

- La production d'une note officielle mettant en évidence les angles morts genrés des politiques d'austérité envisagées.
- Un renforcement du rôle du Comité comme espace de vigilance féministe dans le débat institutionnel.

19.7.5 Difficultés rencontrées et limites

- Une marge de manœuvre restreinte quant à l'impact direct des avis du Comité sur les décisions politiques finales.
- Un contexte politique marqué par des logiques budgétaires restrictives, peu propices à l'intégration réelle de l'égalité de genre.

19.7.6 Enseignements et ajustements

Cette expérience confirme l'importance de **maintenir une vigilance féministe**, même lorsque la participation est ponctuelle mais également la nécessité de **continuer à dénoncer l'absence de perspective de genre** dans les politiques économiques et budgétaires. La pertinence d'un positionnement clair, collectif et documenté face à des rapports d'expertise présentés comme neutres mais porteurs de biais structurels permet d'agir de manière stratégique.

19.8 Réseautage

19.8.1 Objectifs poursuivis sur l'année

L'action de réseautage menée par Femmes de Droit vise à :

- Inscrire l'association dans des **réseaux féministes, sociaux et institutionnels** pertinents à l'échelle wallonne, belge et internationale.
- **Renforcer la visibilité** de l'association et de ses expertises juridiques féministes.
- **Nourrir les analyses et les positions politiques** de Femmes de Droit par des échanges avec d'autres acteurs et actrices de terrain.
- **Créer ou consolider des partenariats** stratégiques, actuels ou futurs.
- Participer aux espaces de concertation et de consultation **influençant les politiques publiques en matière de droits des femmes**, de santé, de violences et de migration.

Dans ce cadre, Femmes de Droit a également poursuivi un objectif de **contribution critique aux politiques publiques**, en mettant son expertise juridique féministe au service des institutions, notamment par la relecture et l'analyse de documents stratégiques.

19.8.2 Activités menées

Au cours de l'année 2025, Femmes de Droit a été active au sein de plusieurs réseaux et plateformes, qui sont repris ci-dessous de manière non exhaustive.

19.8.2.1 Réseau wallon Femmes et santé

Femmes de droit participe au Réseau Wallon Femmes et Santé de longue date. Cette année, l'association a été **moins impliquée** à cause des défis structurels imposés par les politiques d'austérité budgétaire. Elle a cependant participé à différentes réunions, dont le 17 janvier, dans l'objectif d'organiser les activités de **la journée du 28 mai**, permettant de contribuer à la coordination et à la réflexion collective autour des enjeux femmes et santé en Wallonie.

19.8.2.2 Plateforme Namur'elles

Eliane a représenté Femmes de Droit lors des **réunions de la plateforme Namur'elles** tout au long de l'année. Ces réunions ont permis de maintenir une **présence locale active**, de **partager des informations** et de **renforcer les liens avec les associations namuroises** engagées sur les droits des femmes.

19.8.2.3 Fête des simples

Le 29 mai, Eliane, Sébastien, Mina A. et Miriam ont représenté Femmes de Droit à la **Fête des simples**. À cette occasion, les membres ont tenu un **stand d'information** visant à présenter l'association et ses activités et à vendre le livre « Le Secret ». Cet événement a constitué une

opportunité importante de faire connaître l'association auprès d'un public et d'acteurs et actrices différent.e.s du public habituel et de développer un réseautage informel en Wallonie avec des structures issues d'horizons variés.

19.8.2.4 *Plateforme féministe de lutte contre les violences faites aux femmes*

Femmes de Droit est **membre de la plateforme**, qui a organisé, le 13 février, une **journée d'étude** permettant d'échanger sur les **pratiques, les analyses et les stratégies de lutte contre les violences** faites aux femmes.

19.8.2.5 *Consultation GREVIO (Convention d'Istanbul)*

Dans le cadre de l'enquête menée par les expert.e.s du GREVIO en vue de l'élaboration du **rapport de référence sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Belgique**, Femmes de Droit a été **consultée**. Eliane et Miriam ont préparé un **retour structuré** basé sur l'expérience de terrain de l'association, concernant les engagements pris par la Belgique et leur mise en œuvre effective. Eliane a participé à la **consultation** organisée à Liège le 5 février, contribuant ainsi à **faire remonter les constats et analyses** de Femmes de Droit au niveau international.

19.8.2.6 *Coalition Migration*

La coalition migration a sollicité Femmes de Droit pour collaborer sur **l'analyse de l'accord de gouvernement**. L'association a participé à plusieurs réunions à ce sujet, dont le 16 avril, le 11 juin et le 9 juillet. Ces échanges ont permis **d'intégrer une perspective féministe et juridique sur les enjeux migratoires**.

19.8.2.7 *Exploration de nouveaux partenariats*

- **Feminam** : Camille a mis en contact Feminam et Miriam afin d'explorer des synergies potentielles entre les deux structures. Les échanges sont en cours.
- **Make Mothers Matter** : Miriam a rencontré Ariane, représentante de l'association Make Mothers Matter, afin d'identifier d'éventuelles collaborations futures, notamment autour des droits des mères. Ces discussions sont également en cours.

19.8.2.8 *Relecture de documents pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)*

La Fédération Wallonie-Bruxelles a sollicité Femmes de Droit afin de **relire, à titre gracieux, plusieurs documents en lien avec les droits des femmes et les violences faites aux femmes**. Miriam a assuré ces relectures, en apportant un regard juridique féministe critique, visant à renforcer la cohérence des textes, la prise en compte des réalités de terrain et l'effectivité des droits concernés.

19.8.2.9 Plan d'action national – volet Paix et sécurité

Dans le cadre du **Plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité »**, Lili et Miriam ont procédé à la lecture approfondie du PAN ainsi que des documents afférents. Elles ont **analysé la proposition de rapport émise par l'État belge** afin de la commenter, la nuancer et en pointer les angles morts, tant sur le plan juridique que politique. Ce travail conséquent a été réalisé principalement au cours du mois de juin et a constitué un investissement important en temps et en expertise.

19.8.3 Ressources mobilisées

- Ressources humaines : Eliane, Miriam, Sébastien, Lili, Camille.
- Les réseaux relationnels existants de l'association, facilitant les mises en lien et les invitations.
- Les outils de communication et de coordination des différentes plateformes et coalitions.

19.8.4 Résultats et effets observés

- Une **visibilité accrue** de Femmes de Droit au sein de réseaux féministes, institutionnels et associatifs, comme actrice de référence en matière de droits des femmes et de violences sexistes.
- La **reconnaissance de l'expertise** de l'association, notamment dans le cadre de la consultation du GREVIO.
- Le **renforcement de liens existants** et l'ouverture de pistes de collaborations futures.
- La **diffusion d'une analyse féministe critique** au sein de processus institutionnels souvent peu sensibles aux réalités de terrain
- La poursuite des réflexions internes de l'association sur les politiques publiques existantes et leurs limites

19.8.5 Difficultés rencontrées et limites

- La dispersion inhérente au travail de réseautage, qui demande beaucoup de temps pour des retombées parfois différées.
- La difficulté de s'investir pleinement dans l'ensemble des réseaux, compte tenu des ressources humaines limitées de l'association.
- Le caractère exploratoire de certains contacts, qui nécessiteront un suivi en 2026 pour aboutir à des collaborations concrètes.
- Des sollicitations institutionnelles, bien que pertinentes et valorisantes, qui ont représenté une charge de travail importante, réalisée à titre gracieux, dans un contexte de ressources humaines déjà fortement sollicitées. Le caractère dense et technique des documents, en particulier pour le PAN « Paix et sécurité », a nécessité un investissement conséquent sur une période courte, avec un impact sur la disponibilité pour d'autres missions.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



19.8.6 Enseignements et ajustements

Cette action confirme l'importance stratégique du réseautage pour nourrir les analyses, renforcer la légitimité politique et créer des alliances et la nécessité de prioriser les réseaux offrant une réelle plus-value politique ou opérationnelle.

La reconnaissance de l'expertise de Femmes de Droit continue de croître au sein des institutions publiques, qui sont des espaces qu'il faut continuer à investir pour y porter une parole féministe exigeante, tout en veillant à préserver les ressources et la santé de l'équipe.

Il est cependant nécessaire de formaliser, à terme, une stratégie de partenariats afin de mieux articuler investissements en temps et retombées attendues.

19.9 Rencontre royale

19.9.1 Objectifs poursuivis sur l'année

L'objectif de cette action était de **porter**, au plus haut niveau symbolique de l'État, **les constats de terrain** de Femmes de Droit **relatifs aux violences faites aux femmes, aux enfants et aux minorités**, en particulier dans le contexte bruxellois. Il s'agissait de **rendre visibles les écarts persistants entre les engagements politiques affichés et la réalité vécue par les personnes concernées**, ainsi que les **limites structurelles des dispositifs existants** en matière de prévention, de protection et d'accès à la justice. Cette rencontre visait également à **rappeler la responsabilité de l'État dans la lutte contre les violences** sexistes et sexuelles et dans la garantie effective des droits fondamentaux.

19.9.2 Activités menées

Miriam a été invitée par **SAFE Brussels** à participer à une rencontre avec le Roi, organisée dans un cadre restreint et confidentiel. Dans ce contexte, elle a préparé et partagé une analyse issue de l'expérience de terrain de Femmes de Droit, fondée sur les situations rencontrées dans le cadre du soutien juridique, des formations, des permanences et du travail en réseau.

Lors de l'échange, Miriam a notamment abordé :

- La prévalence élevée des violences sexistes et sexuelles, y compris dans des contextes institutionnels censés protéger (justice, santé, aide à la jeunesse) ;
- Les obstacles structurels rencontrés par les victimes pour faire valoir leurs droits ;
- Les effets délétères du sous-financement chronique du secteur associatif féministe ;
- Les conséquences concrètes de l'absence de politiques coordonnées et suffisamment ambitieuses, en particulier à Bruxelles.

Cette prise de parole s'est inscrite dans une démarche de transmission directe, sans langue de bois, tout en respectant le cadre protocolaire de la rencontre.

19.9.3 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Miriam et les membres qui l'ont aidée à préparer sa présentation
- **Outils** : l'ensemble des constats de terrain accumulés au fil des années et le travail collectif de l'association, le lien de confiance avec SAFE Brussels, à l'origine de l'invitation.

19.9.4 Résultats et effets observés

La rencontre a permis :

- De faire entendre une parole féministe ancrée dans le réel, à un niveau rarement accessible aux associations de terrain ;
- De donner une visibilité institutionnelle aux enjeux portés par l'association ;
- De renforcer la légitimité de l'association comme actrice experte en matière de violences sexistes et sexuelles ;
- De nourrir une réflexion plus large sur la place des associations féministes dans les espaces de décision et de représentation.

Bien que les effets directs de ce type de rencontre soient difficilement mesurables à court terme, elle constitue un levier symbolique fort et un espace stratégique de plaidoyer.

19.9.5 Difficultés rencontrées et limites

Cette action s'est déroulée dans un cadre fortement asymétrique, marqué par un **temps de parole nécessairement limité, l'absence de possibilité de suivi ou d'engagement formel** à l'issue de la rencontre et le **caractère essentiellement symbolique** de l'échange, qui ne garantit pas, en soi, des changements concrets de politiques publiques. Par ailleurs, le **poinds émotionnel** lié au fait de porter seule des constats lourds et violents dans un tel espace a constitué une charge non négligeable.

19.9.6 Enseignements et ajustements

Cette expérience confirme l'importance **d'investir aussi les espaces institutionnels et symboliques**, sans illusion mais sans désertion. La présentation de Miriam a été préparée en équipe et a été une réussite. Cela montre la nécessité de **préparer collectivement** ce type de prises de parole, afin qu'elles reposent sur un socle partagé et soutenant.

19.10 Actualisation continue des connaissances des membres

19.10.1 Objectifs poursuivis sur l'année

Cette action vise à **garantir un haut niveau d'expertise** au sein de Femmes de Droit, en assurant une **actualisation permanente des connaissances juridiques, politiques, sociales et féministes** des membres. Elle permet de **nourrir les pratiques professionnelles, les prises de position publiques, les accompagnements des femmes et les actions de plaidoyer**, tout en

renforçant une culture commune fondée sur **l'analyse critique, l'intersectionnalité et le partage des savoirs.**

19.10.2 Activités menées

Tout au long de l'année, les membres de Femmes de Droit ont consacré un temps considérable à l'actualisation, à l'approfondissement et à la mise en discussion collective de leurs connaissances. Ces activités ont été menées **en parallèle de leurs missions professionnelles, militantes et personnelles**, souvent en soirée, le week-end ou sur temps non rémunéré. Les activités d'actualisation des connaissances se sont déployées selon plusieurs axes complémentaires qui sont développées ci-après, de manière non-exhaustive.

19.10.2.1 Participation à des événements culturels et pédagogiques

Les membres ont assisté à des **œuvres artistiques et culturelles** traitant des **violences sexuelles** et du **fonctionnement du système judiciaire**, notamment la pièce *Classement sans suite* de la compagnie Théâtre CreaNova. Cette participation a donné lieu à une **analyse approfondie des représentations sociales des violences sexuelles, des stéréotypes sexistes, de la victimisation secondaire et des impensés du système pénal**, analyses ensuite partagées au sein de l'association.

19.10.2.2 Participation à des conférences, colloques et journées d'étude

Les membres ont pris part à de nombreux **événements** organisés par des acteurs et actrices **académiques, associatives et institutionnelles**, en Belgique et à l'international. Ces événements ont porté notamment sur :

- La participation politique des femmes et des femmes migrantes ;
- Les violences sexistes et sexuelles, l'inceste, les violences conjugales et intrafamiliales ;
- Le contrôle coercitif et ses usages juridiques et politiques ;
- Les reculs antiféministes transnationaux et leurs effets sur les démocraties ;
- Les féminismes décoloniaux et la critique du féminisme blanc ;
- La précarité économique, les politiques sociales et leurs impacts genrés ;
- Le harcèlement, le cyberharcèlement, les violences numériques et les nouvelles formes de domination ;
- La résilience, la santé mentale des enfants et des jeunes, le trauma vicariant et la fatigue de compassion.

Certaines membres sont également **intervenues dans ces espaces**, apportant des **retours critiques de terrain**, notamment sur les limites de certains concepts ou dispositifs institutionnels.

19.10.2.3 Suivi de formations et de parcours d'apprentissage structurés

Plusieurs membres ont suivi des **formations longues ou certifiantes**, notamment :

- Des formations en victimologie et en compréhension des mécanismes de victimisation ;

- Des formations liées au management associatif, au care management et à la santé au travail ;
- Des formations sur les risques psychosociaux, l'accompagnement des victimes de dérives sectaires et les violences liées à l'honneur ;
- Des formations techniques et organisationnelles (facturation électronique, gestion d'entreprise, formation de formatrices).

19.10.2.4 *Autoformation, veille et travail intellectuel continu*

Un travail soutenu d'**autoformation** a été mené par les membres à travers :

- La lecture d'ouvrages, d'articles scientifiques et militants ;
- L'écoute de podcasts spécialisés ;
- Une veille régulière sur les évolutions juridiques, politiques et sociales ;
- Un travail approfondi sur la gestion et la structuration des connaissances (notamment via l'outil Obsidian).

Ce travail a porté sur des thématiques telles que les **violences sexistes et sexuelles**, les **besoins des victimes**, les **parcours des auteurs de violences**, les **alternatives au système pénal**, les **enjeux de l'horizontalité dans les structures féministes**, les **rapports entre sexe et genre**, ainsi que les **usages critiques de l'intelligence artificielle**.

19.10.2.5 *Partage et transmission interne des savoirs*

Les connaissances acquises ont parfois été **retransmises au sein de l'association**, sous forme de discussions informelles, de partages de ressources, de synthèses orales ou écrites, permettant une montée en compétences collective et une cohérence des analyses portées par Femmes de Droit. Ce partage devrait être systématique, dans l'idéal.

19.10.3 **Ressources mobilisées**

- **Ressources humaines** : l'ensemble des membres, bénévoles stagiaires et employés
- **Outils** : Réseaux associatifs, féministes et académiques ; Accès à des formations, conférences et événements ; Ressources documentaires (ouvrages, articles, podcasts, plateformes de formation en ligne) ; Outils numériques de gestion et de structuration des connaissances tels qu'Obsidian ; serveur Discord ; Google Drive.

19.10.4 **Résultats et effets observés**

- **Renforcement significatif de l'expertise collective** de Femmes de Droit
- **Amélioration de la qualité des accompagnements** juridiques et des analyses de terrain
- Capacité accrue à formuler des prises de position politiques nuancées et argumentées
- Développement d'une **culture commune critique, féministe et intersectionnelle**
- **Meilleure articulation entre savoirs théoriques, retours de terrain et pratiques professionnelles**

- Renforcement de la légitimité de l'association dans les espaces institutionnels et partenariaux

19.10.5 Difficultés rencontrées et limites

- Charge de travail très élevée, reposant en grande partie sur du temps non rémunéré
- Difficultés à dégager du temps pour la formalisation écrite et la capitalisation systématique des apprentissages
- Risque d'épuisement militant, accentué par l'exposition répétée à des contenus liés aux violences
- Accès parfois limité à certaines formations pour des raisons financières ou logistiques

19.10.6 Enseignements et ajustements

Cette action a confirmé que l'actualisation continue des connaissances est **indispensable mais structurellement sous-financée** dans le secteur associatif féministe. Par ailleurs, il est essentiel de **mieux formaliser et valoriser ce travail invisible** dans ses rapports et demandes de subsides mais aussi de **renforcer les espaces de partage structurés des savoirs** en interne et **d'intégrer davantage ces temps d'apprentissage dans l'organisation** du travail.

19.11 Conclusion analytique sur les actions réalisées en 2025

L'année 2025 a été **particulièrement riche et dense en activités** pour Femmes de Droit, malgré les contraintes de temps, de ressources et les enjeux émotionnels liés à la nature des thématiques abordées.

Les actions menées se caractérisent par plusieurs points saillants.

19.11.1 Diversité et transversalité des actions

Les activités se sont déployées sur **plusieurs axes complémentaires** : coalitions thématiques (santé, égalité socio-économique, inceste), comités institutionnels (PAN, droits des femmes), événements publics, relectures et analyses de documents stratégiques, actualisation des connaissances et réseautage national et international. Cette transversalité a permis **d'ancrer l'association dans des réseaux multiples**, tout en gardant une cohérence politique et une vision stratégique claire.

19.11.2 Expertise juridique et critique de terrain

Les membres ont mobilisé leur savoir juridique et leur expérience de terrain pour produire des **analyses approfondies et argumentées**, contribuant à la **rédaction de notes, de manuels d'autodéfense juridique et de commentaires critiques sur des projets législatifs et rapports institutionnels**. Ces contributions renforcent l'impact concret de l'association dans les espaces décisionnels et les coalitions.

19.11.3 Travail collaboratif et investissement collectif

Toutes les actions ont nécessité un **engagement collectif important**, souvent **en dehors du cadre rémunéré**. Les membres ont partagé leurs connaissances, organisé des ateliers, co-animé des événements et assuré une veille permanente. Le travail sur des thématiques sensibles, comme l'inceste ou les violences conjugales, a impliqué un investissement émotionnel considérable, traduisant **l'engagement militant et la solidarité interne** de l'équipe.

19.11.4 Renforcement de la visibilité et de l'influence de l'association

La participation à des coalitions, la présence à des conférences et la rencontre avec le Roi ont permis de **porter les constats de terrain jusqu'aux niveaux institutionnels les plus élevés**, consolidant la **crédibilité et la légitimité** de Femmes de Droit. Les actions de réseautage et de représentation ont également élargi le champ des collaborations et partenariats possibles, ouvrant la voie à de nouvelles synergies en 2026.

19.11.5 Développement continu des compétences et capitalisation du savoir

L'actualisation des connaissances des membres a été un pilier essentiel : conférences, formations, lectures et échanges ont nourri l'expertise collective, **permettant à l'association d'anticiper, d'analyser et de répondre aux enjeux émergents**. Cette approche proactive garantit que les actions de Femmes de Droit restent pertinentes, informées et impactantes.

Tout ceci témoigne d'un **engagement soutenu, multidimensionnel et stratégique** où chaque action contribue à consolider l'expertise, la visibilité et l'influence de Femmes de Droit. Les enseignements tirés cette année permettront d'améliorer la coordination interne, de valoriser le travail invisible et de renforcer l'impact futur des actions de l'association, tout en prenant mieux en compte la charge humaine et émotionnelle que ce travail implique.

20 COM-14_Documentation externe

20.1 Rappel du périmètre

La commission « Documentation externe » vise à **structurer, centraliser et faciliter l'accès aux documents et ressources de l'association**. Elle a pour objectif d'assurer une **gestion efficace des informations**, leur **traçabilité** et leur **accessibilité** pour l'ensemble des membres de Femmes de Droit.

20.2 Objectifs poursuivis sur l'année

- Créer une **nomenclature claire et cohérente** pour l'organisation des documents.
- Assurer un **enregistrement standardisé** des documents externes sur le Drive et sur Zotero.
- Faciliter la recherche et l'exploitation des documents pour tous les membres.

- Maintenir une mise à jour continue de la base documentaire.

20.3 Activités menées

20.3.1 Développement de la nomenclature et des procédures

Catherine et Miriam ont conçu une **méthode standardisée pour l'enregistrement des documents externes**. La procédure inclut le renommage, le classement et la catégorisation des documents pour garantir une cohérence sur le long terme.

20.3.2 Encodage et classement des documents

Une partie des **ressources disponibles sur le Drive** ont été **encodées sur Zotero** par Catherine, Lili et Miriam. Chaque document a alors été renommé **selon la nomenclature définie et classé dans le dossier approprié**. Ce travail a été effectué de manière progressive tout au long de l'année et se poursuivra à l'avenir.

20.4 Ressources mobilisées

- **Ressources humaines** : Catherine, Lili et Miriam
- **Outils numériques** : Google Drive pour le stockage et Zotero pour la gestion bibliographique et documentaire.

20.5 Résultats et effets observés

- **Base documentaire centralisée et organisée** de manière cohérente.
- **Facilitation de l'accès et de la recherche** des documents pour toutes les membres.
- **Gain de temps** pour les projets et activités nécessitant des ressources documentaires.

20.6 Difficultés rencontrées et limites

- La saisie manuelle et le classement des documents sont **chronophages**.
- L'ampleur de la tâche peut décourager.
- Nécessité d'un suivi régulier pour maintenir la cohérence et éviter les doublons ou les erreurs de classement.

20.7 Enseignements et ajustements

La **standardisation des procédures et de la nomenclature** est essentielle pour une gestion documentaire efficace et commune à toutes. **L'encodage progressif**, mais systématique, permet d'éviter la surcharge et de garantir un travail de qualité. Cependant, le travail concernant les documents déjà enregistrés mais non classés se fera de manière progressive et continue sans enjeux de rapidité.